

ALGERIE

LZAYER TILELLIT

الجزائر الحرة

AVRIL 1988

n° 19

FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX : 10 FRANCS

Journal fondé par Ali Mecili

Directeur de la publication : Youcef Djedra

IL Y A UN AN : ALI MECILI EST ASSASSINE PAR LA SECURITE MILITAIRE

(Lire pages centrales)

LUTHER KING, ALI MECILI, DULCIE SEPTEMBER: TROIS ASSASSINATS POLITIQUES, TROIS REFUS DE LA DISCRIMINATION.

Les destinées d'Ali Mecili et de Dulcie September convergent avec celle de Martin Luther King dans une tragédie sanglante, aux premiers jours du printemps, respectivement le 7 avril 1987, le 29 mars 1988 et le 4 avril 1968. Les deux premiers ont été exécutés à Paris, au « silencieux », par des services spéciaux aux ordres de gouvernements qui entretiennent des relations diplomatiques avec la France. Tous les deux n'étaient ni armés ni protégés, bien que soumis, des mois durant, à des menaces de mort. Tous deux s'investissaient dans le combat démocratique, comme pour oublier l'épée de Damoclès, avec l'espoir sans doute, que les autorités françaises, une fois informées de ces menaces, avaient assez de poids politique et d'expérience technique pour anticiper, prévenir et désamorcer les actes terroristes. Après tout, des pays de moindre taille n'ont-ils pas réussi par des messages de dissuasion, délivrés entre le méchoui et le fromage, à faire respecter leur souveraineté et préserver des vies humaines ?

Ali et Dulcie, deux itinéraires politiques similaires, quoique dans des contextes différents, entamés dès l'âge de seize ans aux côtés de leur peuple et brutalement interrompus vers la cinquantaine, en exil. Luther King n'avait pas



Ali Mecili, emporté par ses compagnons à sa dernière demeure.

atteint la quarantaine. Trois vies dédiées aux luttes en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. Si tous les trois ont su garder la même flamme d'adolescent pour la liberté, en revanche, ils ont mûri et développé la notion d'égalité comme valeur quasi-métaphysique. Egalité des peuples sans distinction de races, de religions et de nationalités, égalité des femmes et des hommes. C'est qu'ils ont vécu l'oppression étrangère et nationale comme le produit des rapports d'inégalité politique, économique, sociale, culturelle et linguistique : ils n'admettent aucune forme de racisme, parce que négation du droit naturel à l'égalité. Ils savent que le principe d'égalité est à la base de l'universalité des droits de l'homme, dont il interdit la ségrégation au nom des différences de couleur de la peau ou de niveaux de développement économique. Egalité devant la loi et, pour bien marquer le respect du droit à la différence, égalité dans la loi, c'est-à-dire refus de toute disposition et pratique discriminatoire.

La non-discrimination est leur credo. Il est aussi celui de la Révolution française dont les Françaises et les Français s'apprêtent à célébrer le bi-centenaire.

Force est de constater les réactions contradictoires des autorités et de la classe politi-

que française devant deux drames identiques. La conspiration du silence persiste dans ces milieux à propos de l'assassinat d'Ali. Pourtant, il n'y a plus de mystère quant à ses assassins, depuis l'expulsion du principal d'entre eux. Pourtant, le droit à la vie n'est-il pas le plus fondamental des droits de l'homme ?

Pourtant, ce qu'on a dit du génie français a toujours été contraire à une raison d'Etat sans frein et sans limites.

La campagne vigoureuse menée en France contre l'exécution de Dulcie September et les commanditaires racistes de Pretoria est digne des traditions révolutionnaires françaises, comme l'étaient en pleine guerre d'Algérie toutes les initiatives de personnalités françaises ainsi que tous les sursauts d'opinion qui s'élevèrent contre la torture et contre les atteintes aux libertés démocratiques, commises en France au nom de la raison d'Etat.

En Algérie, la raison d'Etat n'a pas de limite, à l'image de la majorité des pays membres de l'ONU gagnés par la frénésie de puissance. « Tout dans l'Etat. Rien en dehors de l'Etat. Rien contre l'Etat. » Cette absolutisation mussolinienne du pouvoir, au secours de la conception « germanique » qui a érigé en « compétence des compétences » constitue la né-

gation de toute civilisation. Qu'elle soit aujourd'hui le leit-motiv, camouflé en sécurité de l'Etat, dans les pays du tiers-monde est un reniement des droits de l'homme qui ont donné à la décolonisation sa légitimité et ses triomphes.

L'Algérie n'a pas échappé à cette dérive totalitaire ; après avoir vainement tenté d'étouffer dans l'œuf le mouvement des droits de l'homme par la répression et l'assassinat d'Ali Mecili, les gouvernants algériens s'efforcent de le réquisitionner.

Martin Luther King, Ali Mecili, Dulcie September, trois grandes figures de la lutte pour l'égalité et contre toutes les formes ouvertes et couvertes de la discrimination. Elles rappellent qu'il n'y a pas de sous-droit pour des sous-hommes et que dans le pays de la mesure, il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures face à un crime.

Pour leur mémoire et pour le triomphe de leurs idéaux, la communauté internationale devrait se mobiliser pour faire adopter une convention internationale visant à condamner l'assassinat politique, à l'exemple des instruments internationaux qui ont mis les génocides et la discrimination raciale au ban de l'humanité. Bien sûr, les instruments seront ce qu'en feront les peuples et les gouvernements.

SOMMAIRE

CHRONOLOGIE

Courrier
page 2

POLITIQUE

Interview Hocine Ait Ahmed
page 3

SOCIÉTÉ

Femmes :
à quand le bout du tunnel ?
Avoir vingt ans
en Algérie aujourd'hui
pages 4-5

ECONOMIE

En panne d'industrie
Exportation
Chadli : I love America
pages 6-7

EVENEMENT

Il y a un an,
l'assassinat d'Ali Mecili
pages 8-9

INTERNATIONAL

Palestine :
les tergiversations arabes
Sénégal :
les urnes et la violence
pages 10-11

IMMIGRATION

Elections, propo
et faits sur l'immigrati.
Expulsions,
la banalisation de l'arbitraire.
Femmes en immigration
pages 12-13

MEMOIRE

Tafsut an VIII :
une graine qui prend
Disparition d'un témoin :
Virrouche
page 14

CULTURE

Cinéma Spielberg
Ferhat à la Mutualité
Publications
page 15

SPORTS

16^e Coupe d'Afrique
des nations.
page 16

BREVES

Affrontement entre
la police et les spectateurs.
page 16

M 2335 - 12 - 10,00 F



Le mois de mars en Algérie

Le 3. Visite du président tunisien, M. Zine el Abidine Ben Ali en Algérie.

Le 4. Deux emprunts ont été accordés à l'Algérie par la Banque mondiale à la Banque centrale, respectivement de vingt et de cent quatre-vingts millions de dollars. Les emprunts financent le programme d'adduction d'eau et d'assainissement dirigés par la Banque algérienne de développement rural (BADR). La durée de remboursement est de huit ans, dont quatre ans et demi de délai de grâce.

Le 6. Visite en Algérie du président de la République du Soudan, M. Seddak el Mehdi, pour une durée de deux jours.

Le 7. Maître Abderrahmane Yousfi, secrétaire général adjoint de l'Union des avocats arabes — première organisation non gouvernementale à s'être penchée spécifiquement sur la situation des droits de l'homme dans les pays arabes — dresse un sévère réquisitoire devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, réquisitoire lors duquel il évoque notamment l'assassinat de Maître Mecili à Paris le 7 avril 1987.

Dans le cadre d'une réunion algéro-africaine devant les ambassadeurs d'Algérie en poste en Afrique, M. Ibrahim, ministre

des Affaires étrangères, a mis l'accent sur la nécessité de dynamiser les échanges entre l'Algérie et les Etats africains. Etaient présents à cette réunion messieurs M. C. Messaadia, A. Brahimi et de nombreux opérateurs économiques, notamment du secteur privé.

Le 9. Le conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Chadli, s'est penché particulièrement sur le dossier jeunesse mais pour ressortir dans le rapport de Brahimi, Premier ministre, avec un satisfecit décerné à l'action du gouvernement.

Le 11. M. Moussa Traoré, président de la République du Mali, est en visite officielle en Algérie.

Le 14. Au cours du match en retard de football entre le MPO, premier, et le JST, deuxième, terminé sur le score de 1 à 1, la foule des spectateurs s'est opposée aux forces de l'ordre à la sortie du stade du 19 juin à Oran. Voir brève à la dernière page.

Le 20. Après le Maroc, c'est au tour de l'Algérie de connaître l'invasion des criquets pèlerins dans les willayas du sud-ouest, menaçant gravement près de deux cent mille hectares de culture.

Le 21. Le capitaine Compaoré, chef de l'Etat et du gouvernement du Burkina-Faso, est en visite officielle pour quatre jours en Algérie. Dans une longue interview accordée à *El Moudjahid*, M. Compaoré qualifie le coup d'Etat militaire qui a entraîné la mort de Sankara « d'avènement du processus de rectification ».

Le 22. Ouverture des travaux du quatrième séminaire sur l'écriture de l'histoire de la Guerre de libération nationale au Palais des nations.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, Chadli déclare que « le devoir impose aux moudjahidines de présenter aux générations futures une image aussi fidèle que possible des faits de la Révolution ».

Le 23. A quelques semaines de l'anniversaire de l'assassinat de Maître Mecili, le Comité vérité et justice dans l'affaire Mecili a tenu, conjointement avec la Ligue française des droits de l'homme, une conférence de presse au siège de cette organisation. Les deux organisations et M^{me} Mecili ont lancé un appel en direction des avocats du barreau de Paris pour les mobiliser dans cette affaire. Voir pages intérieures.

C'ETAIT EN AVRIL

AVRIL 1955

— L'état d'urgence est proclamé dans les Aurès et en Kabylie, suite aux multiples actions du FLN.

AVRIL 1956

— Les anciens dirigeants de l'UDMA, Ferhat Abbas et Ahmed Francis, rejoignent le FLN au Caire.
— Echec des premiers contacts au Caire entre des représentants du FLN (M. Khider) et français (G. Gorse).
— Dissolution de l'Assemblée algérienne.
— L'aspirant Maillot, militant du PCA, rejoint le maquis avec son camion d'armes.

AVRIL 1958

— Conférence des Etats africains indépendants demandant le retrait des troupes françaises d'Algérie.
— Chute du gouvernement Felix Gaillard.
— Manifestation des ultras en Algérie réclamant la constitution d'un gouvernement de salut public.

AVRIL 1959

— Arraisonnement du *Lidice*, cargo tchécoslovaque transportant un chargement d'armes à destination du FLN.
— Le général de Gaulle proclame que « l'Algérie de papa est morte ».

AVRIL 1960

— Le 49^e Congrès de l'UNEF se prononce pour des négociations avec le FLN.
— Le FLN organise une série d'attentats en France.

AVRIL 1961

— L'OAS lance une campagne d'attentats en France et en Algérie.
— Putsch d'Alger avec un quarteron de généraux (Salan, Zeller, Jouhaud, Challe) appuyés par les parachutistes.
— Grève générale d'une heure contre le putsch.
— Arrestation de nombreux comploteurs après l'échec des putschistes.

AVRIL 1962

— Série d'attentats de l'OAS en Algérie.
— L'exécutif provisoire présidé par A. Fares s'installe à Rocher noir (Boumerdes).
— 90,70 % de oui lors du référendum sur les accords d'Evian.
— Procès du général Jouhaud, condamné à mort, puis gracié.
— Le général Salan est arrêté à Alger.
— Départ massif des pieds-noirs.

AVRIL 1964

— Ouverture du procès d'Aït Ahmed devant la Cour criminelle d'Alger. Il est condamné à mort.

AVRIL 1980

— Manifestation en faveur de la culture berbère en Algérie, le 7, à Alger, devant la place du 1^{er} Mai, plusieurs personnes ont été interpellées. La manifestation s'est terminée par un affrontement avec les forces de l'ordre au cours duquel une dizaine de personnes ont été blessées.
— Les CNS envahissent l'enceinte universitaire de Tizi-ouzou. Les étudiants sont réveillés dans les cités et sont victimes d'agressions physiques, plusieurs d'entre eux sont blessés et des femmes violées. C'était dans la nuit du 20 au 21.

AVRIL 1987

— Assassinat de Maître Ali Mecili à Paris vers 22h30 devant son domicile. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise le 15, en l'absence de toute représentation officielle française.

COURRIER...COURRIER...COURRIER...COURRIER...COURRIER...COURRIER...COURRIER

Service militaire

Nous sommes un groupe d'universitaires algériens qui, pour la première fois, prenons l'initiative d'écrire à votre journal. Nous tenons d'abord à vous exprimer toute notre reconnaissance pour vos analyses pertinentes et l'honnêteté de vos articles.

Le problème que nous voulons soulever a déjà été abordé dans votre précédent numéro et concerne la question du Service national.

Nous tenons à apporter notre témoignage, vécu douloureusement, dans la mesure où de nombreux compatriotes ne peuvent plus retourner dans leur pays de crainte d'être enrôlés de force. Parmi ces immigrés qui souvent assument des responsabilités familiales et professionnelles, la perspective de passer dans des

casernes au risque de perdre un emploi et, de ce fait, des ressources nécessaires à une famille est une terrible absurdité.

Le décret de juin 1987 comporte de graves lacunes et il constitue un traquenard pour les naïfs. Il ne fixe aucune condition précise (âge, charges familiales ou professionnelles, maladie, etc...) pour la dispense et il nous oblige à faire un coûteux déplacement jusqu'à Blida au risque de perdre son emploi et rompre tout contact avec sa famille en France. Il existe des exemples d'immigrés qui ont été enrôlés de force et sans aucune possibilité de recours.

D'autre part, il faut savoir qu'une loi récente, fixe le délai maximum pour le

service militaire à trente-cinq ans, mais cela ne s'applique qu'aux universitaires. Voilà encore une aberration à ajouter au chapitre peu glorieux de toutes les lois injustes et cyniques qui gèrent notre vie quotidienne. Pourtant dans tous les pays dit civilisés (Turquie, Espagne, Suisse...), les législations en cours fixent un âge maximal (souvent vingt-sept ans) sans distinction pour tous les citoyens. Il faut ajouter que tous les témoignages nous apprennent que les casernes affichent complet pour les appelés qui se présentent et souvent ceux-ci utilisent le piston pour être enrôlés les premiers. Nous précisons, de même que les chiffres concernant l'emploi en Algérie, nous révèlent un chômage croissant concernant les diplômés de l'université qui ne trouvent même pas de travaux sous-qualifiés. (On évoque le cas de médecins obligés de se recycler en chauffeurs de taxi.) Pourquoi tous ces compatriotes bardés de diplômes ne sont pas recrutés et payés en conséquence par une armée dont le budget de défense ferait palir d'envie les pays les plus belliqueux et qui ne sert qu'à entretenir les professionnels de la famine et de l'arbitraire.

Nous tenons à vous exprimer tous notre respect pour vos idées militantes.

Un groupe d'immigrés universitaires

Palestine

Je vous écris pour répondre à l'éditorial « L'heure de vérité, que sont les chefs arabes devenus ? » (*Libre Algérie* n°10, février 1988).

Dans cet éditorial, vous dénoncez les régimes arabes qui ne viennent pas en aide au soulèvement palestinien de décembre 1987. Et c'est la moindre des choses pour un journal comme *Libre Algérie*.

Mais le point que je voudrais discuter avec vous est le suivant. Vous dites : « (...) Les manifestations lancées en décembre 1987 rappellent par leur spontanéité et leur maturité politique celles de décembre 1960 dans les grandes villes algériennes. Ces deux phénomènes spectaculaires pour s'être déroulés en dehors des deux établissements extérieurs correspondants — FLN/OLP — n'en sont pas moins des étapes stratégiques décisives. »

Il est fâcheux de penser que le soulèvement palestinien s'est déroulé en dehors de l'OLP*.

Et pourtant l'éditorial date de février, près de deux mois après le début du soulèvement. Même les sionistes, avec leurs puissants médias à l'intérieur et à l'extérieur d'Israël, n'ont pas

pu cacher plus de quelques jours seulement l'osmose des Palestiniens soulevés avec l'OLP. C'est un fait reconnu aujourd'hui de tous.

Et les dernières preuves en date sont :

— aucun Palestinien n'a rencontré Schultz, respectant par là même les instructions de l'OLP (Tunis, 18 et 27 février) ;
— les sionistes viennent d'interdire les communications téléphoniques entre les Palestiniens soulevés de l'extérieur.

Votre analyse, à la forme près, est la même que certains régimes arabes (que nous qualifions généralement de réactionnaires) qui disaient au début que le soulèvement se déroulait en dehors de l'OLP. Le plus grave est que ces régimes agissaient consciemment (pour défendre leurs intérêts) alors que vous, vous le faites inconsciemment.

Salutations amicales
Paris, le 17 mars 1988

Taleb Ahmed

* Je pense que les manifestations de décembre 1960 en Algérie ne se sont pas déroulées, elles non plus, en dehors du FLN.

RECTIFICATIF

Au moment même où nous nous sommes engagés à parfaire notre journal, des erreurs et des coquilles dues à une mauvaise coordination avec l'imprimerie ont altéré le sens de nos articles. Nous nous excusons vivement auprès de vous et nous essaierons à l'avenir d'être plus vigilants.

Nous rectifions les principales erreurs.

Page 8, dans le chapeau de présentation de l'interview de Ferhat, il faut lire : « Il y a une quinzaine d'années dans le sillage de la chanson "A vava inouva" d'Idir, une génération de chanteurs kabyles au répertoire renouvelé est lancée », le verbe « lancer » est malheureusement remplacé par « s'élançait ». Toujours dans ce chapeau, un mot a été oublié, remplacé par trois points de suspension, qui ont complètement changé le sens de la phrase. Le mot est « homme ». Ainsi il fallait lire : « Dans le registre, Ferhat fera figure d'homme au tempérament entier et à l'engagement total. »

En page 9, rubrique « Mémoire », il fallait lire dans le titre : « 11 mars 1937, naissance du PPA » et non « 11 mars 1987 ». Si c'était l'année dernière, on aurait parlé alors de... renaissance.

L'OUVERTURE POLITIQUE DU REGIME EST UNE ILLUSION DECLARE HOCINE AIT AHMED

Malgré le silence officiel qui continue d'entourer l'affaire Mecili des deux côtés de la Méditerranée, l'assassinat de notre rédacteur en chef a mis à nu la véritable nature du pouvoir d'Alger auprès de larges secteurs étrangers.

En Algérie, cette affaire ne fait pas que des heureux, même si rien ne filtre publiquement. Certains n'hésitent pas à tirer la sonnette d'alarme pour annoncer à leurs pairs le déclin du prestige du régime d'Alger à l'étranger. Un capital de sympathie dilapidé, entre autres, par l'assassinat d'un homme pacifiste en plein cœur de Paris. C'est dans ce but, d'ailleurs, qu'Alger cherche désespérément à remonter le courant par la voie de la séduction.

Le chantage par services secrets interposés peut avoir une fin.

Dans cette perspective, un magazine de dimension et à vocation internationale sera lancé prochainement. L'immigration est cette fois-ci l'objet de sollicitude intéressée. En effet, les signatures de représentants de l'immigration algérienne en France représentent une caution importante au régime, qui peut être interprétée comme un signe d'ouverture politique réelle. Des plumes prestigieuses de journalistes étrangers seront également sollicitées à cet effet. C'est à l'ensemble de cette nouvelle donne politique qu'Aït Ahmed, ami personnel de maître Mecili et animateur du FFS, va tenter de répondre dans cette interview exclusive à *Libre Algérie*.

Libre Algérie — Il y a un an, maître Mecili, votre ami et compagnon de lutte pendant un quart de siècle, fondateur de *Libre Algérie*, a été assassiné. Pourriez-vous nous dire où en est l'« affaire Mecili » ?

Hocine Aït Ahmed — Oui, un an déjà. Je tiens à dire tout d'abord qu'Ali a été avant tout et surtout un démocrate, un humaniste libre, fervent et responsable, un militant des droits de l'homme. Patriote algérien engagé dès l'âge de seize ans, il ne pouvait concevoir l'Algérie indépendante sans la liberté, sans la souveraineté des femmes et des hommes et sans la suppression des inégalités sociales culturelles et linguistiques. Depuis l'accès de l'Algérie à la souveraineté internationale, il a risqué sa vie pour s'opposer à l'installation d'institutions étatiques autoritaires, dont le parti unique.

Il est resté fidèle à ses idéaux jusqu'au bout et jusqu'au bout il a prêché la non-violence et dénoncé le terrorisme sous toutes ses formes. La fidélité est une denrée rare pour notre pays et Ali semble témoigner encore aujourd'hui avec force contre les caméléons ; c'est la preuve que sa mémoire est plus que jamais vivante — elle hante ces repentis de la démocratie, ex-opposants investis par le pouvoir dans les appareils d'encadrement et dans les vitrines de propagande — qui ne veulent pas abandonner leur médisance, de même que les salaires qui les accompagnent.

Tout est clair ; l'« affaire Mecili » commence par un crime politique. Les assassins et les commanditaires sont connus. Au scandale d'un attentat perpétré dans le style de la Gestapo, s'ajoute le scandale de l'étouffement. L'« affaire Mecili », comme l'affaire Curiel, c'est la conspiration du silence. Pour les deux Etats, français et algérien, il n'y a pas eu de meurtre et Ali n'aurait jamais dû exister. Les clans au pouvoir à Alger ont choisi de se retrancher derrière le mutisme, non sans avoir accordé leurs violons, au niveau le plus bas évidemment, celui de la négation pure et simple. Le même mutisme persiste dans les

sphères dirigeantes de la classe politique française : pas un regret officiel, pas le moindre soupçon, sinon une condamnation du crime, du moins de compassion publique à l'égard de madame Mecili. Une espèce de cogestion de l'« affaire Mecili » s'est instaurée entre les services de sécurité français et algériens, prélude à une opération de cogestion plus large et plus fondamentale destinée à contrôler l'immigration. Pour le compte de qui finalement ? D'un système politique qui empêche l'Algérie d'être à tous les Algériens et Algériennes et, partant, l'empêche de jouer le rôle de bastion démocratique capable d'accélérer l'édifice du Maghreb, condition *sine qua*

de psychologie, les primates à vocabulaires parachutés d'Alger se prennent à Paris pour des maîtres à penser. L'action inlassable du Comité Mecili, des journalistes dignes de ce nom, le ressaisissement du barreau français s'inscrivent dans la longue tradition de liberté et de justice et de solidarité qui a fait, notamment, la résistance. Tous n'oublient pas et au même moment, qu'à force de reculer devant les menaces et les pressions, on se retrouve en zone occupée. De plus, l'attentat sud-africain contre Dulcie September donne à réfléchir sur l'attentat nord-africain contre Ali Mecili. Qui ne se réjouit de voir s'élever de tous côtés protestations, indi-

L. A. — Quelques mots sur la situation en Algérie ? Y-a-t-il du nouveau ?

H. A. A. — Vous voulez parler du changement ? Rien de fondamental. Le système politique est le même. Il y a eu, il y aura des changements et permutations d'hommes dans les appareils ; c'est ainsi qu'en prévision du référendum présidentiel et de la convocation préalable du congrès du FLN, les clans affinent leurs armes et leurs alliances. Pour tous ces clans, le parti est l'« indépassable horizon » ; pour tous, une brèche dans le régime signifierait la fin de celui-ci, c'est-à-dire la fin de leurs privilèges ; la peur qu'ils expri-

une frange du pouvoir, peut également faire croire aux mirages de l'ouverture démocratique ; les intentions personnelles mises à part, ce magazine serait-il destiné à être surtout une vitrine fantasmagorique toute à la gloire des gouvernants ?

L'expérience d'un quart de siècle d'autoritarisme en Algérie montre que les projets de réforme politiques et économiques, conçus dans un cadre policier, sont voués à l'échec. Vingt ans pour détruire l'agriculture ! Faudra-t-il un demi-siècle pour la reconstruire au rythme des incohérences et des blocages bureaucratiques ? Pendant vingt ans, on a rendu grâce à Boumediène d'avoir créé l'homme nouveau et fécondé la terre, on s'est rendu compte, après sa mort, qu'il a traumatisé l'un et empoisonné l'autre. Depuis, son successeur semble ne pas croire que les mêmes causes engendrent les mêmes effets. Le parti est devenu une religion. Comme Dieu, il est unique et ses clercs en profitent. Comment ne pas comprendre qu'il y a impossibilité à faire avancer une société dans un cadre qui, lui, est immuable.

En vérité rien n'a changé pour le peuple algérien, toujours privé des seuls instruments de souveraineté crédibles : les libertés démocratiques.

Ce qui a changé pour lui, c'est l'aggravation du chômage et des conditions de vie ; les déshérités, les travailleurs payent la crise en devises et en êtres exploités. Dès lors, on ne s'étonnera pas de voir le mécontentement se généraliser, les grèves se multiplier, la fronde dans les stades prendre des tournures violentes.

La situation est explosive, la crise est partout et comme unique soupape de sûreté, les forces de sécurité. Face à l'aveuglement des gouvernants, à leur incapacité de s'arracher à un présent de privilèges pour penser l'avenir, les démocrates doivent chercher les voies et les moyens pour se rassembler et agir sans violence mais avec fermeté et dans la clarté pour imposer l'alternative démocratique : l'idéal pour lequel Ali Mecili a donné sa vie.



non d'une coopération durable avec la Communauté européenne notamment.

L. A. — Pensez-vous qu'ils réussiront à étouffer l'affaire ?

H. A. A. — Jamais et pour de multiples raisons. La personnalité d'Ali est tellement forte et attachante qu'elle a « rejeté les pierres tombales », selon une expression de chez nous ; elle chemine dans les consciences et travaille en profondeur. Par ailleurs, les Français sont loin d'être des gens arriérés d'une bourgade perdue ne sachant qu'obéir et se taire. Heureusement que les despotes manquent

et même surenchères qui ne peuvent que confondre les assassins. Le silence sur Ali devient dès lors insoutenable devant les bruits et la fureur qui dressent les hommes politiques français contre les services secrets sud-africains.

La liquidation de cette admirable militante contre l'apartheid ne peut justifier l'inégalité de traitement des deux meurtres perpétrés dans des conditions identiques, du reste précédés de menaces similaires.

L'assassinat d'Ali s'est avéré un dangeureux précédent ; le silence qui l'a entouré a sans doute poussé les criminels de Pretoria à oser.

ment en catimini, concernant l'explosion démographique et les mouvements intégristes, n'est rien d'autre que la peur de perdre leurs privilèges. Les signes apparents d'ouverture ne répondent aucunement à une stratégie d'ouverture sur la société civile. Ce sont à la fois des leurres à l'intention de l'opinion internationale et des arguments d'appoint dans des luttes claniques impitoyables et sournoises. C'est dire qu'il faut être prudent et vigilant sans être négatifs à propos, par exemple, de la ligue Brahimy des droits de l'homme, ou de l'agitation autour de l'unité maghrébine. Le journal *Dunes*, que s'apprête à lancer

Avoir 20 ans dans l'Algérie d'aujourd'hui

● Reportage

Atablés aux terrasses des cafés, agglutinés devant les affiches de cinéma, assis sur des marches d'escaliers, adossés aux immeubles, déambulant dans les artères de la ville, ils sont des milliers jetés ainsi dans la rue, traînant leur jeunesse comme un lourd fardeau, meublant le temps comme ils le peuvent en attendant de rentrer dans un minuscule appartement où ils s'entassent à plusieurs. Touchés de plein fouet par la crise, premières victimes du chômage, contraints à l'oisiveté et au désœuvrement, les jeunes affrontent, sans trop d'illusions un avenir largement hypothéqué.

Des échecs scolaires importants

Sur une population de près de 24 millions d'habitants, 75 % ont moins de 30 ans et 50 % moins de 15 ans. Le taux d'expansion démographique est en constante et régulière augmentation (il est estimé officiellement à 3,2 %) et dépasse la croissance économique du pays. L'Algérie est un pays jeune qui voit plusieurs milliers de naissances

cinquième année). Mais cette situation prévaut aussi dans le secondaire. Plusieurs raisons expliquent cette déperdition scolaire que l'école fondamentale, instaurée depuis quelques années, n'a pu résoudre (certains affirmant même qu'elle l'a accentuée) : enseignement inadéquat, programmes inefficients, corps enseignant faible et mal formé. Les classes sont surchargées et le suivi des élèves ne se fait pas. Les langues d'enseignement (français et arabe littéraire) achèvent de dérouter l'élève. A toutes ces raisons, il faut ajouter les conditions matérielles franchement mauvaises et qui rendent encore plus difficile une situation déjà précaire.

« Comment voulez-vous travailler normalement lorsque vous trouvez continuellement confronté à un manque de livres, de supports de cours. Comment suivre un élève dans une classe qui en contient plus de quarante ? », nous fait remarquer cet enseignant de Blida.

Ces problèmes matériels sont aggravés par une formation faite à la hâte avec des enseignants peu préparés et une absence totale d'émulation. Il n'est pas étonnant que les vocations d'enseignants se raréfient, la fonction étant réduite à une solution de

unanimes les jeunes interrogés. Les stages de formation semblent par contre réunir plus de suffrages, notamment les formations à l'étranger : « Je ferais n'importe quoi, n'importe quelle

FORMATION : LE DESERT

En 1986, plus de 300 000 jeunes abandonnent leurs études atteints par la limite d'âge. En 1986, les Centres de formation professionnelle n'ont offert que 81 000 places.

spécialité, du moment que c'est un stage à l'étranger », nous dit Saïd d'un air décidé. Mais peu de prétendants décrochent cette fameuse bourse à l'étranger. « La bourse, c'est comme le logement ou la marchandise rare, tu n'en a pas si tu n'es pas fils de commandant ou de gros bonnet », surenchérit Salah, dépité. « T'engager dans l'armée ou la police, ça tu peux, il y a des affiches partout et ils viennent nous harceler jusque dans l'école. Les seuls ministères qui recrutent ce sont la Défense et l'Intérieur », intervient Rabah.

Par ailleurs, les centres de formation existant en Algérie ne sont pas adaptés et sont loin de répondre aux attentes des jeunes. Leur nombre est en outre très insuffisant, en 1986 ils n'ont pu offrir que 81 000 places. Face à de telles carences (déperdition scolaire et insuffisance des structures de formation professionnelle), les exclus du système scolaire qui ont quatorze ans à la fin du cycle moyen doivent en plus attendre dix-sept ans pour pouvoir prétendre à une formation professionnelle. Il n'est donc pas étonnant de voir des jeunes adolescents de plus en plus nombreux jetés à la rue et vivant d'expédients.

Système D et trabendos

Aux petits cireurs de jadis se sont substitués de jeunes revendeurs à la sauvette qui envahissent les rues de la capitale et des grandes villes algériennes. Sur un étal de fortune (très souvent un carton fait l'affaire) sont exposés leurs « produits » : cigarettes vendues à l'unité, tabac à priser, bonbons, articles de pacotille (chaines, bagues) etc. Ces petits trabendos² vivent du système D, traficotent puis, de la petite débrouille, passent parfois à un stade supérieur plus organisé : ils vont dans les points de vente étatiques, achètent des biens de consommation ou des produits rares, les stockent puis les ressortent en période de pénurie pour les revendre trois à quatre fois leur prix. Certains n'hésitent pas à « monter » à Paris ou à Palma pour faire une provision de marchandises

bien s'occuper, nous dit Djamel, alors on déconne entre copains, on parle football, on regarde les gens passer, on compte les belles voitures, on embête les filles. Le monument [Riadh el feth NDLR], c'est beau, mais c'est trop cher pour nous. Dans un salon de thé, le minimum, pour deux personnes, c'est 75 DA. »

(jeans ou articles de pacotille, brillants...) qu'ils revendent ensuite au prix fort. Cette pratique du trabendo devient d'ailleurs une véritable institution. Ainsi Mohamed, vingt-deux ans, exerce cette « activité » depuis l'âge de seize ans (dès son exclusion de l'école). « Je "monte" deux ou trois fois par an à Marseille, parfois je me rends à Tunis, j'achète quelques "bricolages" que je revends 1 000 DA la pièce, sinon je me débrouille pour trouver des articles en allant à Oran, Constantine et dès que je sens qu'ils risquent de manquer, je stocke et j'attends le bon moment pour les sortir. Pour l'instant, el hamdou allah, ça marche. »

Profession : haïtite

Ceux qui n'ont pas atteint le degré de professionnalisme de Mohamed « végétent » en attendant mieux. Pour les autres, très nombreux, réduits le plus souvent au chômage, il faut parfois des petits boulots au jour le jour mais pratiquent la plupart du temps la spécialité du haïtite

Ces jeunes habitent pour la plupart les quartiers populaires de Bab el Oued ou de Belcourt, les Bouhis, comme on les désigne à Alger, se baladent le plus souvent en shangai, traînent les rues faute de pouvoir se payer une place de cinéma à Houbel, réservé surtout à la tchi-tchi des beaux quartiers, situés sur les hauteurs d'Alger. Il reste les quelques salles de cinéma délabrées avec leurs affiches racoleuses. Mais même aller dans ces cinémas en ruine, sentant l'urine et la sueur, devient une véritable expédition. Dès lors, on a le choix entre deux possibilités : affronter la bousculade et s'exposer à être piétiné à tout moment, ou alors se résigner à acheter un billet à un revendeur et par conséquent le payer trois à quatre fois son prix. Si on a la chance d'avoir passé ce cap difficile, l'ambiance qui règne à l'intérieur de la salle a vite fait de décourager les plus téméraires : cris, huées, applaudissements, réflexions en tous genres accompagnent le film durant tout le temps de la projection.

En l'absence de repères culturels précis ou tout simplement

CHOMAGE A GRANDE VITESSE

◇ Selon les données provisoires du recensement de 1987 : sur près de 23 millions d'habitants, il y a seulement 4,2 millions d'actifs occupés (soit un occupé pour cinq personnes, effectifs du Service national inclus).

◇ Sur la base des chiffres avancés par l'ONS en 1985 : - 41,8 % des chômeurs ont entre 15 et 19 ans ;

- 30,1 % entre 20 et 24 ans. Au total, donc près de 72 % des chômeurs ont moins de 24 ans et, pour la majorité d'entre eux, le niveau d'instruction s'arrête au cycle moyen.

◇ Alors que le chômage augmente, la baisse des emplois continue. En 1984, il a été réalisé 138 000 postes de travail nouveaux, en 1985, 122 000 postes seulement, en 1987, 100 000 postes environ.

chaque jour (864 000 pour l'année 1985).

Ces jeunes sont des milliers à arriver, chaque année, sur le marché du travail après une scolarité ratée. En effet, beaucoup quittent l'école sans formation. Ils sont plus de 300 000 en 1986 à avoir abandonné les études, atteints par la limite d'âge.

Quand même le gouvernement s'enorgueillit de scolariser 90 % des enfants en âge d'aller à l'école¹, le système de fonctionnement (de l'école) en éjecte une grande partie avant même la fin du cycle d'études primaires. Ce qui fait dire à cet enseignant aujourd'hui à la retraite : « L'école algérienne est en train de produire des analphabètes bilingues. »

Les taux d'abandon sont croissants de la première à la cinquième année (3 à 4 % la première année, 16 à 18 % à la

dernier recours pour les sans-emploi. Ainsi, pour Mahieddine, il s'agit simplement de se « caser » en attendant mieux.

« J'ai raté mon bac lettres l'année dernière, je ne savais pas où aller, alors j'ai fait un stage de quelques mois et maintenant j'enseigne... » Les jeunes qui arrivent à surmonter les obstacles du cycle primaire et secondaire et qui ont la chance de suivre une scolarité normale sont fixés sur l'horizon bac, sans trop d'illusions pour la plupart, car les taux de réussite sont faibles et la sélection draconienne. Même les heureux élus appréhendent « l'après-bac ». « Où aller une fois le diplôme obtenu, que faire ? S'inscrire à l'université ? Encore faut-il pouvoir trouver une section de son choix et non pas une orientation d'office. Et puis c'est trop long et il y a peu de débouchés avec la crise... », déclarent



Entre le café...

(tenir les murs) comme on dit à Alger. Des grappes de jeunes sont adossés de longues heures aux murs des immeubles, près des arrêts de bus, contre des barrières, jeunesse désœuvrée luttant contre l'ennui. « Il faut

faute d'activités possibles, devant la montée du chômage que les frappe en priorité, les jeunes deviennent de plus en plus perméables à la vague d'intégrisme musulman qui se développe à travers le Maghreb.

« BCG » et « 404 bâchées » : ou le refuge dans l'Islam

Devant le vide culturel et le manque de perspectives, l'Islam devient ainsi une valeur refuge. « Les mosquées, remarquera cet universitaire, c'est le seul équipement culturel qui marche. » Le vendredi, à l'heure du Salat el Djoumouaa (la prière du vendredi), c'est une foule impressionnante tout de blanc vêtue qui prend le chemin de la mosquée. Les Barbes-Claquettes-Gandoura (BCG) comme sont désignés les Frères musulmans et les « 404 bâchées » (les sœurs portant le tchador) sont de plus en plus nombreux au sein d'une jeunesse en mal de vivre, com-

ACTIVITES CULTURELLES : LE DECLIN

Entre 1962 et 1982, seulement 34 salles de cinéma ont été construites, passant de 316 à 350.

Le nombre de musées est resté le même : 11.

Les maisons de jeunes s'élevaient à 8 en 1969, elles sont seulement 24 en 1983.

Les foyers d'animation de jeunes connaissent, quant à eux, une régression puisqu'ils passent de 528 en 1969 à 285 en 1983.

Les théâtres : il en existait 15 en 1962, il en restait 7 en 1983.

Femmes : à quand le bout du tunnel ?

Le 8 mars 1857, à New York, des milliers de femmes ouvrières du textile, alors qu'elles manifestaient pour protester contre leurs conditions de travail, l'inégalité et l'exploitation dont elles sont l'objet, sont brutalement réprimées. Sur proposition de Clara Zetkin, la Conférence des femmes socialistes à Copenhague en 1910, propose de faire de cette date mémorable la Journée internationale des femmes. Depuis, le 8 mars est célébré un peu partout dans le monde, mais sa signification en Algérie est purement formelle voire symbolique.

Malgré sa participation à la lutte pour l'indépendance nationale, en dépit du rôle primordial qu'elle y a joué, la femme algérienne n'a pas pu accéder au statut social auquel elle pouvait prétendre et demeure vingt-six ans après, marginalisée, ignorée et cantonnée dans son rôle traditionnel de fille de mère ou d'épouse.

Si les textes des chartes de Tripoli et d'Alger, sous l'impulsion des « modernistes », dénoncent les mentalités « rétrogrades », « féodales » et « les idées négatives à l'égard des

femmes qui demandent que l'égalité de l'homme et de la femme s'inscrive dans les faits », les pratiques en cours, dès le lendemain de l'indépendance, ont vite fait de décourager les plus optimistes.

La Charte nationale de 1976 est d'ailleurs très claire à ce sujet : « (...) L'émancipation de la femme n'implique pas l'abandon de l'éthique dont notre peuple est profondément imprégné. L'intégration de la femme algérienne dans les ciments de la production doit tenir compte des contraintes inhérentes au rôle de la mère de famille et à celui de l'épouse dans la construction et la consolidation du foyer familial qui forme la cellule constitutive de la nation. »

Le poids de la tradition

La référence aux valeurs arabo-islamiques et à la tradition justifie ainsi non seulement le refus de toute pensée libérale, mais empêche, en outre, la femme par de multiples contraintes de participer pleinement à la vie sociale et politique. Ces pratiques, véritable verrouillage politique, sont en fait

un système de gouvernement qui régit la société algérienne tout entière, mais qui, lorsqu'elles concernent les femmes, s'en trouvent accentuées par le fait que l'on refuse de les considérer majeures et responsables et que, outre l'autorité de l'Etat, elles doivent subir celle du père, du frère et du mari. L'adoption, en 1984, du Code de la famille, légifère le statut discriminatoire des femmes, puisqu'il affirme que le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes et réintroduit en droit la polygamie*.

Comment prétendre au développement de l'Algérie en refusant la participation des femmes qui représentent plus de la moitié de la population du pays ? Le pouvoir algérien n'en est pas à sa première contradiction !

Une place marginale

En dépit de tous ces obstacles et pour des raisons économiques, des femmes ont réussi à passer du domaine privé (le foyer) au domaine public (le travail), non sans difficultés, d'ailleurs. Mais l'inégalité, en matière d'emploi reste de taille et le chômage actuel a tendance à l'accroître.

Le regain d'islamisme rigoureux qui se développe dans le pays rend encore plus difficile une position déjà précaire. Les organisations de masse, comme l'UNFA, dont la vocation devrait être de défendre les aspirations et les intérêts des femmes, sont de véritables courroies de transmission du pouvoir et ne font qu'accroître les blocages et l'expression de toute lutte organisée.

Les libertés démocratiques

Certes, il existe des regroupements indépendants, mais ils demeurent très marginaux devant la démobilisation et le découragement qui gagnent nom-

bre de femmes. Le combat pour les libertés démocratiques, qui gagne du terrain, semble cependant redonner l'espoir à ces millions de femmes conscientes que leur libération passe aussi par la démocratisation de l'Algérie. Les propos d'une militante témoignent de cette prise de conscience : « Le combat pour la libération des femmes est indissoluble de celui plus vaste pour les libertés démocratiques dont il est lui-même l'une des conditions, dans la mesure où il permet de remettre en cause l'un des rapports sociaux de domination et d'exclusion parmi les plus fondamentaux que connaissent l'Algérie. Il doit contribuer à une réappropriation par le corps social de son propre avenir, à une remise en cause radicale des règles du jeu politique en Algérie... »

W. B.

* En janvier 1981 sont mises en place des mesures visant à réglementer la sortie du territoire aux femmes seules qui doivent soit justifier leur voyage, soit produire une autorisation masculine.

EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ

	1966	1977	1982	1983	1984	1985
Femmes occupées	94 511	138 234	245 000	248 000	287 000	326 000
Femmes au foyer partiellement occupées		42 142	66 000	100 000	103 000	180 000
Femmes à la recherche d'un emploi	14 942	23 310	37 000	12 000	14 000	17 000

Source : « Algérie actualité » du 10 au 16 mars 1988.



... et la rue, les jeunes n'ont guère le choix.

► plètement déboussolée, sans travail ; sans idéal. Aux heures de prière, la foule des fidèles remplit les mosquées et déborde jusque sur les trottoirs.

Devant cette forte poussée de l'Islam et face aux risques de radicalisation du mouvement de contestation de la jeunesse qui a embrasé l'université mais s'est aussi répandue dans la rue (voir les événements de Kabylie, de Constantine, d'Oran), le pou-

voir, dans l'incapacité d'apporter une solution appropriée à la crise qui touche la société algérienne dans son ensemble tout en frappant davantage les jeunes qui constituent la majorité de la population, cherche des remèdes euphorisants. Des artifices qui ne font que retarder l'explosion.

L'UNJA³ ayant montré ses limites le pouvoir s'efforce depuis peu de reprendre en main cette jeunesse réfractaire en utili-

sant comme à son habitude la politique de la carotte et du bâton. Tout en réprimant par la force (n'hésitant pas à recourir à l'armée, notamment lors des événements du Printemps berbère et plus récemment ceux de Constantine), le régime de Chadli essaye de développer une politique de charme : de nouveaux centres de loisirs naissent tous les jours, les animations de plein air sont plus nombreuses.

Le Haut-Conseil de la jeunesse multiplie les déclarations de bonnes intentions et les promesses en direction de la jeunesse. En attendant, c'est un militaire, le colonel Snoussi, qui a pris en charge les activités culturelles, organisant concert sur concert. C'est lui qui est à l'origine de la fameuse fête de la jeunesse de Riadh el feth qui a vu défiler de célèbres groupes africains, occidentaux et les jeunes loups de la chanson moderne kabyle et les ténors du raï, longtemps mis sur la sellette et subitement remis à l'honneur.

Gérer la jeunesse

En février 1987, le conseil des ministres arrête un programme pour la jeunesse que la wilaya d'Alger mettra en œuvre le mois suivant en lançant l'opération Jeunesse 2 000. Des locaux sont aménagés pour offrir certaines activités de loisirs, ce qui provoquera les réactions suivantes : « Dans les loisirs, il y a des priorités. Quand on constate le pourcentage d'échecs scolaires, il serait préférable que les efforts soient consentis pour développer la formation professionnelle. Des jeunes viennent supplier tous les jours pour être orientés vers un métier. L'économie a besoin de main-d'œuvre qualifiée, pas de tape-à-l'œil... Ce ne sont pas ces gestes et ces formules occasionnelles qui faciliteront l'avenir des jeunes... »

Ce n'est pas non plus la série de mesures adoptées par le Conseil des ministres en faveur de l'emploi des jeunes et visant à prendre en charge 100 000 jeunes pour l'année 1988 qui va résoudre un problème qui prend à l'heure actuelle des proportions considérables. Mais, fidèle à son habitude, le régime d'Alger préfère les solutions anesthésiantes à un remède radical pour éradiquer le mal qui atteint toute la société.

Seulement, peut-il toujours continuer de domestiquer une jeunesse de plus en plus frondeuse ? A force de tenir obstinément fermé le couvercle de la marmite, défiant tout bon sens et toute raison, le pouvoir s'expose à voir de nouvelles flambées de violence de jeunes, à l'avenir fortement compromis, par les errements d'une politique destructrice. Le Printemps berbère, les manifestations de Constantine, d'Oran, la grève des universités ont été les premiers avertissements, la suite risque d'être plus explosive car, comme dit un proverbe de chez nous : « Celui que le fleuve emporte s'accroche même aux branches épineuses. »

De notre envoyé spécial
Walid BELAID

1. En réalité, le taux de scolarisation est très inégal, notamment à cause des disparités régionales. Ainsi, plus de 27 % des enfants de 6 à 14 ans (et plus pour les filles) ne sont pas scolarisés, surtout en milieu rural.

2. Le mot *trabendo* est certainement dérivé de contrebandier.

3. Union nationale de la jeunesse algérienne.

EN PANNE D'INDUSTRIE

Le projet d'industrialisation algérienne commencé l'année 1967 a subi un net infléchissement dans les années 1980 (ère de Chadli). Une réorientation qui consacre l'échec d'une entreprise ambitieuse mais imprévoyante, à laquelle a participé sans défaillance l'équipe actuelle au pouvoir. La restructuration en cours tient-elle compte des erreurs du passé, principalement, l'exclusion de la population de la gestion de ces affaires ? On en doute.

L'héritage industriel de la période coloniale, qui n'est pas énorme, est rassemblé dès 1964 entre les mains de l'Etat et soumis à l'autogestion. Les quelques entreprises qui ont échappé à cette première réforme sont nationalisées entre 1967 et 1971. Dès cette époque, l'autogestion n'était qu'un leurre où les travailleurs verront progressivement qu'ils n'ont en réalité aucun pouvoir. Les textes juridiques ont vidé de sens la notion d'autogestion en niant leur double représentation : celle de l'Etat à travers le directeur et celle des travailleurs à travers leurs représentants élus. Le malaise ne va pas tarder à se faire sentir. Dans les faits, cela se traduit par une régression des effectifs employés par le secteur industriel autogéré et une insuffisance des crédits alloués à ce secteur. Au sein de la population, le taux de chômage atteint 30 % en 1966.

La proclamation du 19 juin 1965 dresse « un bilan lourd et significatif » et affirme que « seules des mesures vigoureuses d'assainissement et une politique ferme et claire peuvent nous sortir du marasme général qui s'exprime par une baisse de la productivité, une rentabilité économique décroissante et un désinvestissement inquiétant ».

Ces thèmes seront repris à plusieurs occasions par le discours officiel qui a donc choisi le domaine de l'économie et surtout celui de l'industrie pour marquer sa différence avec le régime défunt.

Une stratégie de développement

Le nouveau régime s'est fixé comme objectif une politique de l'emploi, gage pour un avenir incertain. Le secteur industriel permettait cela dans la mesure où certaines réalisations pouvaient être rapidement lancées. Cela pouvait être perçu comme une fuite en avant, car les changements fondamentaux des structures économiques exigent un très long délai. D'aucuns remarquent que l'industrie « aspirant » les quelques cadres va briser les liens entre les couches intermédiaires et la population laborieuse.

La masse des travailleurs, faute de cadre adéquat, ne pourra exprimer sa contestation que de manière diffuse et sporadique. De plus, la compensation par l'emploi n'est pas un mince avantage pour contester globalement cette politique.

Dans la réalité, les industries industrialisantes, conçues de façon à produire les machines-outils se transformeront en usines « clés en main » puis en usines « produits en main ». L'Algérie ne réalisera que la phase finale du processus de fabrication ; tout l'engineering sera importé. Même procédé pour les produits

semi-ouvrés. Une industrie de montage est ainsi créée pour satisfaire le marché national. Les équipements et les produits nobles sont payés rubis sur l'ongle. Certains vont jusqu'à soutenir que le plan de Constantine faisait mieux ! Au moins, l'économie nationale ne supportait pas les charges de l'investissement initial. Cette option ne tardera pas à faire apparaître en son sein des contradictions. L'une des plus patentes est la divergence entre les tenants des importations de matériels et les couches privilégiées du régime qui voulaient détourner à leur profit exclusif les énormes excédents pétroliers. Les heurts se feront sur plusieurs fronts : financement, eau, terrain d'implantation, formation, emploi...

Les problèmes financiers

Le gouvernement de l'époque va chercher à accorder des crédits à l'industrie et à les allouer au compte-gouttes. Le pouvoir des banques sera renforcé au détriment des opérateurs industriels et le contrôle des changes sera extrêmement sévère, privant ainsi ces opérateurs de toute possibilité de manœuvre face aux partenaires étrangers et même face à la couverture du marché national.

Les sociétés étrangères feront payer cher les attermoissements sous forme de surcoût des équipements. La faiblesse de l'offre sera à l'origine des premières pénuries et de la spéculation qui leur est adjacente. Un moment, on avait même cru que l'arbitrage allait être en faveur de l'industrie. C'est compter sans la détermination des barons du régime. Un semblant d'équilibre sera trouvé. La classe dirigeante va s'approprier les excédents des hydrocarbures et l'industrie se financera sur crédits extérieurs. Ainsi sera enclenché le processus de l'endettement extérieur. Le processus industriel est une option choisie mais qu'on veut absolument contrôler dans ses attributs sociaux. Les salaires réels des travailleurs stagnaient alors que des usines « clés en main » se montaient toujours. Quand l'industrialisation a atteint sa vitesse de croisière, subitement les projets se font plus long à réaliser : trois mois en 1968 ; plusieurs années plus tard, dix ans. Les terrains d'implantation deviendront difficiles à trouver alors qu'auparavant on éliminait à tour de bras des surfaces agricoles utiles.

Au nom d'une certaine austerité, les investissements en infrastructures routière, ferroviaire et portuaire seront bloqués. Il est de ce fait difficile d'acheminer les matières premières vers les usines, encore plus difficile de transporter les produits finis vers les lieux de consommation.

Ce type d'industrialisation connaît d'autres problèmes qui aggravent ces lacunes. La non-maîtrise du procès technologique par des cadres peu formés à ce genre d'entreprise est un problème réel.

La distorsion commerciale

Il sera d'autant plus important que les cadres formés en arabe, nouvellement arrivés sur le marché de l'emploi, sont encore inférieurs à leurs homologues formés en français. Le renouvellement des cadres des entreprises se fera à un niveau inférieur aux exigences de la technologie même dans une phase finale du processus de transformation.

Les demandes d'individualisation se feront sur des petits projets sans aucune envergure. Les restes à réaliser vont gonfler jusqu'à atteindre en valeur réelle 50 % du volume planifié des investissements.

Les taux réels d'investissement baissent, le sous-emploi va en augmentant ; les entreprises vont enregistrer les plus longs déficits et les plus grands découverts bancaires. Généralement, ces pertes ne seront en réalité qu'une nouvelle manière de transférer une partie des revenus vers la classe dirigeante.

En obligeant l'entreprise à vendre à des prix de revient théoriques basés sur une rentabilité à l'occidentale, les organismes publics et les hommes d'affaires vont prélever des marges

commerciales importantes quand le produit est vendu au marché noir.

La brique qui coûte 2 DA à la production sera revendue 6 DA au consommateur. La marge de 4 DA sera au bénéfice d'un racket qui prendra plusieurs formes. Souvent le pouvoir va chercher à limiter les appétits de cette mafia. En vain. Resteront vaines toutes les tentatives d'amélioration de performances économiques car elles mettent l'accent sur l'aspect technique des choses.

Les tentatives de restructuration des entreprises publiques et les velléités d'autonomie de celles-ci auront du mal à rétablir la situation.

Areski MESRINE ►

A VOS MARQUES, PRETS ?... EXPORTEZ !

A l'image des pays en voie de développement, l'Algérie a besoin de devises fortes. Pour en avoir, il faut produire et vendre. Simple, me direz-vous !

Vendre sur le marché intérieur d'abord afin de réduire les importations en tous besoins, notamment alimentaires, dont le pays est dépendant à 60 %, et prétendre ensuite, après saturation (autosuffisance) de celui-ci, au marché extérieur.

Si c'est aussi simple que le démontre n'importe quel livre sur le commerce international, l'Algérie ne semble pas choisir la

voie la plus simple. Depuis le début des années soixante-dix, les exportations algériennes augmentaient à un rythme de 75 % par an, dont la part du seul poste des hydrocarbures allait progresser pour atteindre aujourd'hui 98 % au détriment des produits non pétroliers qui représentent 2 %.

Les hydrocarbures constituant donc la seule ressource de devises, il est évident qu'avec la chute, en 1985, du prix du pétrole conjuguée à la baisse de la valeur du billet vert, les exportations algériennes allaient subir un contre-coup.

Il n'en demeure pas moins que ces éléments non négligeables ne peuvent constituer la seule raison de la dégradation de l'état de santé de notre économie, comme tente de nous le faire croire, tambours battants, la presse officielle.

Mais ce manque à gagner de vingt-quatre milliards de dinars (environ cinq milliards de dollars par an), en dehors du fait de vider les caisses algériennes et de les faire recourir de plus en plus à l'endettement extérieur, servira-t-il aussi à faire prendre conscience aux dirigeants de la gravité de la situation ?



Moil fait

CHADLI : I love America

Depuis l'indépendance, les relations franco-algériennes restent toujours passionnelles et inscrites dans une série de cycles en quatre phases : revendications, négociations serrées et tensions, rupture puis réconciliation chaleureuse.

Compte tenu de l'importance des hydrocarbures dans l'économie algérienne, le contentieux tourne toujours autour de ce problème, avec en annexes les problèmes de l'émigration algérienne en France, des couples mixtes, de la diplomatie.

Si la France dispose de moyens importants pour influencer sur les choix des dirigeants algériens, à l'inverse, l'Algérie pèse lourd dans la vie politique française, notamment au moment des grandes échéances politiques.

A la fin de 1987, les relations GDF-Sonatrach sont rompues sur le refus de la France, face à l'exigence d'Alger d'imposer un « prix politique » (27 % de surcoût) au gaz algérien. Mais dès janvier, Chirac, personnellement, intervient pour la réouverture du dossier et annonce une visite prochaine à Alger (le bénéfice politique escompté d'une libération des otages du Liban valait bien une concession sur le gaz !).

Pourtant, malgré l'intention, annoncée à deux reprises, de rencontrer Chadli avant l'élection présidentielle, Chirac n'a pas franchi la Méditerranée et le contentieux gazier pèse d'autant plus lourd que les cours du pétrole, sur lesquels sont calculés ceux du gaz, sont en chute libre.



C'est dans ce contexte que Chadli a renforcé ses liens avec Washington.

Les Américains débarquent en Algérie...

Après l'indépendance, les Etats-Unis utilisèrent deux procédés pour s'implanter en Algérie : l'aide humanitaire (dons en nature, estimés à 20 millions de dollars en 1966) et « l'assistance technique ». En 1964, la Banque mondiale accorde un prêt de 20,5 millions de dollars pour financer la construction de la CAMEL, première usine de liquéfaction de gaz naturel dans le monde. Les Américains trouvent en la personne du ministre de l'Industrie, Belaïd Abdesselam, un allié compréhensif qui les aide à investir dans les sociétés mixtes où la Sonatrach est « majoritaire » mais où les techniciens sont étrangers.

De 1967 à 1970, les Etats-Unis renforcent leurs positions sur trois plans : la technique, la commercialisation des hydrocarbures (contrats avec Distrigas et surtout El Paso de 10 milliards de m³ par an pendant vingt-cinq ans) et celui de la prise de parts dans les sociétés mixtes.

La politique d'industrialisation forcenée menée jusqu'en 1978 permet aux sociétés et aux banques américaines de prendre un large contrôle de l'économie algérienne, quasi exclusivement orientée dans la production des hydrocarbures et donc très dépendante des acheteurs.

Le tableau des exportations par région, en millions de DA, exprime la montée fulgurante des Etats-Unis.

... et s'incrustent

L'Algérie n'a pas seulement fait des Etats-Unis son principal

client ; elle s'est enchaînée par des contrats de longue durée. Ainsi, en 1975, d'après l'inventaire des contrats, les Etats-Unis devaient recevoir à terme 32 milliards de m³ par an de GNL pendant vingt à vingt-cinq ans sur les 70 milliards de m³ que l'Algérie prévoyait d'exporter

Europe Occ.	1970	1973	1975	1976	1977	1978
dont						
RFA	541	1636	3567	4027	3533	3399
France	2668	1667	2765	3010	3057	2755
URSS	242	306	382	352	230	327
USA	41	829	5 111	9 784	12 480	12 311
Total	4 981	7 479	18 563	22 351	24 175	25 036

annuellement (4 milliards de m³/an avec la France, 10 à 12 avec la RFA, 6 à 10 avec l'Italie, et 5 pour l'Espagne).

En dehors des hydrocarbures, les Etats-Unis occupent une place majeure dans le domaine des constructions électriques, du téléphone, de l'électronique (Sidi Bel Abbes), des stations de conditionnement de semences (MKIC), des locomotives et matériels ferroviaire (General Motors), ordinateurs (IBM, Bull), avions (Boeing)...

A la mort de Boumediène, il apparaît que la « pétrolisation » de l'Algérie n'a pas créé une véritable industrialisation et que la dépendance vis à vis des Etats-Unis est considérable.

En 1979, le « plan Valyd » qui fondait la stratégie algérienne de développement est abandonné et Alger s'efforce de renouer avec la France et la CEE.

L'accord GDF-Sonatrach passé par Cheysson en 1982, redonne vitalité à la coopération franco-algérienne. Trois accords sectoriels (agriculture, transports, habitat) et un accord général de coopération sont signés.

Mais la chute brutale des revenus des hydrocarbures et le déséquilibre persistant de la balance commerciale, en faveur de la France, amènent Alger à exiger de Paris une renégociation globale des termes de l'échange.

Chadli : I love America

Devant son échec, Chadli se rend avec Madame à Washington (16-22 avril 1985). Déjà, le 15, le département d'Etat avait décidé de faire figurer l'Algérie sur la liste des « pays amis »

appelés à recevoir de l'équipement militaire dans le cadre du programme officiel de ventes assurant aux acheteurs des facilités de crédits.

La création d'une commission économique mixte, l'accord sur les échanges culturels, la vente d'un million de tonnes de blé américain à un prix subventionné et une large compréhension pour la dette algérienne ont fait des Etats-Unis le nouveau partenaire privilégié de l'Algérie.

C'est dans ce cadre que la Sonatrach a réouvert les négociations avec les sociétés El Paso, Distrigas Boston et Panhandle, qui avaient dénoncé leurs contrats. En compensation des pertes subies, la Sonatrach obtient 500 millions de dollars et un gros paquet d'actions de la Panhandle. Mieux encore, les exportations de gaz vers les Etats-Unis reprennent dès avril et de nouveaux contrats sont signés. Mais la « nouvelle percée

de l'Algérie aux Etats-Unis » (*El Moudjahid*, 22/2/88) a une contrepartie qui est l'intégration d'une partie du secteur des hydrocarbures algériens dans le circuit commercial et productif américain.

C'est en fonction des accords passés avec Washington depuis 1985 et de l'activité de la commission économique mixte, qu'il faut apprécier la nouvelle politique de restructuration de l'appareil de production, de la sous-traitance, de l'agriculture, etc.

Sur le plan de la coopération militaire, plusieurs problèmes non réglés (Sahara, financement, nature et contrôle des armes livrées ...) ne permettent pas encore à Reagan d'intervenir dans la modernisation des forces aériennes par la fourniture de radars et autres équipements sophistiqués, mais la visite discrète du général Mustapha Chelloufi, secrétaire général du ministère de la Défense algérienne, à Washington, en septembre 1987 et les fréquents déplacements dans la capitale algérienne de Georges Bush et du général Walters, (représentant permanent des Etats-Unis à l'ONU et spécialiste du Maghreb) sont significatifs des nouveaux rapports algéro-américains.

Les dirigeants algériens sont conscients du danger de tout miser sur l'oncle Sam, cela explique certainement les appels du pied, faits en direction de Paris (*El Moudjahid*, 17/3/88) pour sortir la coopération économique franco-algérienne de l'impasse et de manière plus large, pour établir des relations équilibrées avec la CEE.

Chibani MAKHLOUF

Apparemment oui. Mais c'est dans la manière d'aborder le problème et les solutions préconisées que le bât blesse.

En effet, depuis quelques temps, il ne se passe pas un jour sans que la presse algérienne ne fasse l'éloge d'une certaine reprise économique, notamment du secteur privé, et même d'une augmentation des exportations hors hydrocarbures.

C'est non sans surprise que le citoyen algérien, à l'affût de toute chaîne (les queues) pour l'achat d'un produit alimentaire ou autre, suit quotidiennement cette symphonie médiatique de l'accroissement des exportations : après la tomate, le thon, les sardines en conserve, les agrumes, etc. vers la CEE, les tracteurs et autres produits industriels vers l'URSS, les téléviseurs vers la France... voilà qu'on apprend, cette fois-ci, avec stupéfaction, qu'au cours du récent forum de la création d'entreprises qui s'est tenu à Alger, il a été procédé à la signature d'un contrat portant sur la construction de quatre mille logements au Sénégal par une entreprise privée algérienne.

Connaissant la dramatique situation du logement au pays, on appréciera à sa mesure le cynisme d'une telle initiative.

Soutenue à coup de réformes, cette campagne de charme est à la recherche de crédibilité politique et non d'une efficacité économique.

Ouverture de comptes EDAC en dinars convertibles pour le secteur privé, soutien des prix à l'exportation, exonération fiscales, réduction de 50 % sur les tarifs des transports...

Mais la question qui revient le plus souvent montre le souci des gens : « Nos produits sont-ils aussi compétitifs que les produits japonais, nord-coréens, allemands et autres, ou bien vendons-nous à perte ? »

C'est hélas cette dernière interrogation qui est la plus proche de la réalité à cause d'une politique évoluant encore une fois sur fond de démagogie. D'autant plus que la plus grande part des produits exportés sont introuvables au pays.

Alors pourquoi exporter ce qui est fortement demandé sur le marché national local ? Réduire la dépense alimentaire n'est-ce pas aussi économiser des devises ?

La réponse à ces questions est inhérente à la logique même de la politique économique préconisée qui consiste à créer une économie à deux vitesses : l'une, performante, spécialisée en fonc-

tion du marché extérieur et l'autre pour le nécessaire vital du marché intérieur.

Le cas du Brésil, entre autres, est éloquent.

Comme le résume bien cet ingénieur en agronomie qui, dans le cadre de la réforme de l'agriculture, a bénéficié de quelques hectares à la porte du désert : « Les réformes vont permettre aux gens de travailler librement, surtout la terre. Personnellement, j'ai fait des expériences très fructueuses sur les pastèques et les melons, mais ce qui m'intéresse, ce sont les kiwis et les fraises, que je pourrai ensuite, pourquoi pas, exporter ».

Quant à la question de la compétitivité de nos produits, il réplique : « De toutes manières, même si je vends à perte par rapport au marché local en termes de valeur nominale, le fait que je sois payé en devises et que, sur le marché parallèle, le change est à 400 %, je serai toujours gagnant ».

Si certaines réformes étaient nécessaires dans tous les secteurs d'activité pour la bonne santé de notre économie et par conséquent pour le bien-être du citoyen, elle ne peuvent se faire sans ce dernier et hors d'un cadre démocratique.

Mehdi HEMMOUCHE

PALESTINE

Les tergiversations arabes

Depuis quelques mois, les projecteurs de l'actualité sont de nouveau braqués sur le Proche-Orient où l'affrontement palestino-israélien prend une nouvelle tournure. Parti spontanément de Gaza, le mouvement de révolte de jeunes palestiniens a gagné l'ensemble des territoires occupés. Malgré les scènes quotidiennes de brutalités, les exactions et les violences de l'Etat hébreu, à l'encontre du soulèvement, en dépit de la rigueur et des abus de la répression, la tenacité des Palestiniens n'a pas faibli, démontrant par là même leur détermination et un sens de l'organisation et de l'unité qui révèle un degré élevé de conscience politique.

Ces gavroches, oubliés du monde entier mais aussi des « frères arabes », viennent de rappeler de manière éclatante qu'ils existent et qu'ils veulent vivre. Ils administrent la preuve, par leurs actions et leur détermination, que l'avènement d'un Etat palestinien est une nécessité incontournable.

Bien que quasiment marginalisée lors du sommet d'Amman de novembre 1987, les récents événements montrent que la question palestinienne demeure la clé du conflit du Proche-Orient. La chappe de silence qui recouvre l'ensemble des Etats de la Ligue arabe, malgré l'ampleur de la répression, montre, si besoin était, que les Palestiniens doivent d'abord compter sur eux-mêmes.

A cet égard l'appel tardif à un sommet extraordinaire de la Ligue arabe, lancé par l'Algérie, apparaît comme une pure hypocrisie.

Depuis près de quatre mois, nous assistons à un spectacle quotidien où la violence et l'horreur se succèdent à un rythme régulier accompagnés d'une comptabilité macabre où les victimes palestiniennes s'alignent les unes derrière les autres.

Depuis le 9 décembre 1987, que ce soit à Gaza, en Cisjordanie ou à Jérusalem, des enfants palestiniens osent défier la puissante machine de guerre israélienne. Ce soulèvement, considéré au départ comme de banales manifestations, allait rapidement s'avérer comme une véritable révolution. Avec pour seule arme des pierres, des adolescents, parfois des enfants, lassés de vivre sous l'occupation, vont réagir de manière intelligente et organisée, faisant preuve d'une conscience politique élevée au point d'ébranler sérieusement les certitudes israéliennes et d'étonner le monde entier. L'agitation sera entretenue à travers tout le pays. Dans chaque camp, dans chaque ville, des petits groupes, parfois des associations culturelles, sportives, religieuses s'organisent et encadrent les manifestations. Dans chaque village, même le plus éloigné, des comités populaires locaux sont rapidement mis sur pied. Au début de janvier la Direction nationale unifiée¹ voit le jour. Elle est composée de jeunes opérant dans la clandestinité, mais agissant en collaboration avec l'OLP.

Ces quatre mois de révolte et la répression israélienne qui l'accompagne ont eu pour effet de ressouder les liens entre « Palestiniens de l'intérieur » et la Centrale prise de court par la soudaineté ainsi que par l'ampleur et l'évolution de événements, mais qui s'efforcera de coller au mouvement.

Par l'intermédiaire de la Direction nationale unifiée vont se décider le déclenchement des grèves, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, l'organisation de l'aide aux familles victimes de la répression, etc. Ainsi ce mouvement spontané, anarchique du début prendra

très vite une forme organisée démontrant des ressources et des capacités de mobilisation insoupçonnées.

L'exemple algérien

A la simple confrontation militaire vient donc s'ajouter une gestion politique de « zones libérées » malgré la présence des troupes d'occupation israéliennes, ce qui n'est pas sans rappeler la lutte de libération algérienne. Cette autogestion politique, ce phénomène de mobilisation de masse, Aït Ahmed, l'un de chefs historiques de la révolution algérienne, le compare aux manifestations de décembre 1960 en Algérie en pleine période de « pacification » : « Hier, les rues algériennes, aujourd'hui les rues palestiniennes sont devenues le théâtre d'une effervescence insurrectionnelle. Sa soudaineté, l'effet de surprise total et les réactions en chaîne, provoquées par les manifestations, ont pris de court tout le monde. Naguère, les autorités françaises, les structures et les institutions du FLN, à présent les autorités israéliennes, les structures et les institutions de l'OLP... »

En effet, au calcul des états-majors politiques, aux silences complices des « pays frères », aux atterroissements des uns et des autres, les jeunes palestiniens, comme il y a vingt-huit ans leurs homologues algériens, opposent une démarche nouvelle, « la révolution des pierres ». Cette dimension que prend la lutte amène au devant de la scène une autre génération de Palestiniens ayant vécu et grandi sous l'occupation et apporte de ce fait, au combat, une énergie nouvelle qui va forcer la « vieille garde » de l'OLP à sortir du carcan dans lequel elle s'est enfermée depuis quelques années et qui a quelque peu bloqué le processus devant amener à la création d'un Etat palestinien indépendant.

Cette tournure que prennent les événements apporte donc

une autre équation politique dans le conflit du Proche-Orient. Cette nouvelle donne, si elle ouvre d'autres perspectives, suscite aussi quelques appréhensions au sein des pays arabes.

Les tergiversations arabes

Tandis que la répression se durcit et que les Palestiniens se retrouvent encore une fois isolés, les Etats arabes restent dans une prudente expectative. Certes, ils ont demandé, le 10 décembre 1987, au lendemain de la première manifestation, la convocation du Conseil de sécurité de l'ONU mais, depuis cette date, ils sont restés muets et très en retrait par rapport à l'ampleur prise par le soulèvement. Encore une fois, on assiste au scénario habituel, les uns et les autres claironnant leur « soutien à la cause palestinienne », mais incapables cependant de lever le petit doigt pour venir en aide aux manifestants. Au contraire, compte tenu de la tournure prise par les événements, c'est à une sorte de répétition du comportement de 1982, lors des massacres de Chabra et Chatila au Liban, auquel nous assistons de nouveau. Cette année, la Ligue arabe n'avait réussi à provoquer une réunion, qu'à la fin de l'intervention israélienne. Le silence arabe, alors que le mouvement a atteint des proportions considérables, est lourd de conséquences.

Devant ce manque d'enthousiasme, la déclaration de Chadli Bendjedid, appelant à la tenue d'un sommet arabe, est sans conséquence et se présente davantage comme une exploitation politique et publicitaire. En effet, cette prévenance serait sans doute mieux appréciée si elle se traduisait par des actes. Or, la sollicitude jusqu'ici affichée est purement verbale. Les Palestiniens n'ont reçu ni argent, ni vivres, ni médicaments ni même un soutien diplomatique effectif. Ce ne sont pas les quelques manifestations sportives ou

culturelles organisées à Alger et les articles ronflants de la presse qui peuvent constituer des gages de solidarité réelle.

La crainte de la radicalisation

Ironie du sort, la seule manifestation d'envergure qui a réuni

Gaza : bande étroite de 330 km². Sur 600 000 habitants, il y a près de 80 % de réfugiés vivant dans les camps. 60 % ont moins de dix-neuf ans.

Cisjordanie : ce territoire a une superficie de 5 440 km² (Jérusalem comprise). Sur 980 000 habitants, 120 000 sont des Palestiniens de Jérusalem-Est, 100 000 des Juifs installés autour de Jérusalem et 60 000 des colons.

Dans ces deux territoires, le PNB par habitant est de 750 \$ contre 5 200 en Israël.

En 1986, l'Etat hébreu a tiré de Gaza et de la Cisjordanie 500 millions de dollars de solde commercial positif et plus de 188 millions de dollars de taxes, alors qu'il n'a dépensé que 85 millions de dollars en investissements et en subventions.

Source : Info. MFI in Croissance des jeunes nations n°302, février 1988.

plus de 50 000 personnes a eu lieu à Tel Aviv. Le président algérien a donc beau jeu de critiquer « le silence arabe face à l'arrogance d'Israël » et d'appeler à la « tenue d'un sommet arabe pour étudier la situation ». D'ailleurs, cet appel de Chadli Bendjedid — qui de l'avis de tous les observateurs est davantage une réaction d'autocritique — intervient après plus de trois mois de manifestations qui ont fait plus de quatre-vingt victimes

palestiniennes. Ce qui en dit long sur l'intérêt manifesté à l'égard des Palestiniens.

Ce manque d'empressement s'explique par la crainte des régimes arabes de voir ce mouvement, difficilement contenu par l'établissement de l'OLP, se radicaliser et briser un consensus latent sur l'état de « ni guerre ni paix » qui prévaut au Proche-Orient. Il est d'ailleurs symptomatique que ce soulèvement ait pris naissance et se soit développé en dehors des structures traditionnelles de l'OLP bien que, unité oblige, les leaders de la « révolution des pierres » aient pris soin de ne pas s'en démarquer totalement. C'est ce tournant décisif pris par le soulèvement présentant des allures d'un affrontement israélo-palestinien (plutôt qu'israélo-arabe) qui inquiète les régimes arabes³. Une telle évolution risque de briser la tutelle des Etats arabes sur la centrale palestinienne, cette dernière se radicalisant sous l'effet d'entraînement et de la poussée d'éléments nouveaux issus de la « révolution des pierres ». Cette jeunesse née et vivant sous l'occupation israélienne a compris que l'issue de son avenir est entre ses mains. Ce que, au besoin, la dernière conférence de la Ligue arabe à Amman a rappelé, puisqu'elle n'a même pas pris la peine d'inscrire le problème palestinien à l'ordre du jour. Dès lors, la tenue d'un sommet arabe ne sera sans aucun doute que palabres inutiles, l'issue finale étant prévisible et ne devant pas s'éloigner des résolutions des précédentes réunions.

Ighzar MOKRANE

1. Ce Commandement national unifié remplace le Front national palestinien (dissous en 1972) et le Comité d'orientation nationale (dissous en 1982).

2. Jeune Afrique n°1417 du 2 mars 1988. Hocine Aït Ahmed : « La révolution des pierres ».

3. Des propositions de soutien financier (composé en majorité de fonds saoudiens) ont été formulées par des milliardaires palestiniens. Les conditions posées étaient de verser ces fonds à un « comité financier jordano-palestinien » et non pas à l'OLP.

Sénégal :

Les urnes et la violence

Le 28 février ont eu lieu les élections présidentielles et législatives au Sénégal. Face à trois candidats, dont le principal leader de l'opposition (PSD) Abdoulaye Wade, Abdou Diouf, le président sortant, obtint 73 % des suffrages et son principal concurrent, 25 %.

Par ailleurs, au niveau des législatives, le PSD remportait 17 sièges sur 120 et se trouvait ainsi le seul parti non gouvernemental à être représenté au Parlement.

Alors que les milieux politiques internationaux ne tarissaient pas d'éloge sur la tenue de ces élections, la « vitrine de la démocratie en Afrique », comme on se plaît tant à le dire dans les journaux, *le Monde* particulièrement, volait en éclat au lendemain du scrutin. Des émeutes éclatèrent à l'université et dans les quartiers populaires de la capitale sénégalaise.

L'état d'urgence était immédiatement proclamé et le couvre-feu instauré dans la région dakaroise. Maître Wade, qui avait conduit sa campagne sous le signe du changement (Sopi en wolof), était incarcéré.

Il faut noter que la campagne s'était déroulée dans un calme plus que relatif, la quasi-totalité des lycées étant en grève pour protester contre la dégradation de leurs conditions de vie et d'études, et les chômeurs ayant, à plusieurs reprises, manifesté leur mécontentement et leur inquiétude devant la dégradation du marché de l'emploi. Autant d'enjeux dans les discours des candidats. Mais pour quelles raisons le Sénégal s'est-il brutalement trouvé, au lendemain des élections, dans une situation tellement exceptionnelle ?

Il est indéniable que le Sénégal constitue une certaine exception en Afrique noire parce qu'il bénéficie, depuis plusieurs années, d'un régime de multipartisme. C'est par une loi constitutionnelle datée du 9 août 1975, que Leopold Senghor, le « président poète » et prédécesseur de Abdou Diouf, avait instauré un multipartisme limité à deux ou trois formations politiques soigneusement désignées par lui-même. Une démocratie en vase clos qui sera remise en cause par Abdou Diouf en 1981.

Les élections présidentielles de 1983 vont révéler les limites de cette ouverture démocratique. A. Diouf, candidat du PS, obtiendra 83,55 % des suffrages, laminant les quatre autres candidats, dans un scrutin fortement marqué par de nombreuses irrégularités et par une fraude de grande ampleur.

La réforme constitutionnelle du 29 avril 1983, déresponsabilise le gouvernement devant l'Assemblée nationale. Le Parlement légifère donc, mais sous l'impulsion et le regard sourcilieux de l'exécutif.

Le PS, qui contrôle, à l'image d'un parti unique, tous les rouages de l'Etat, montrait ainsi son incapacité à assurer un scrutin électoral sans bavure.

L'exigence d'une réforme électorale

Cela explique l'énergie avec laquelle toute l'opposition a réclamé une réforme profonde du code électoral. Cette exigence portait sur plusieurs points :

- ◇ la neutralité des présidents de bureaux de vote,
- ◇ la présence des partis de l'opposition dans les collèges électoraux,
- ◇ l'obligation pour les électeurs d'aller préparer leur bulletin de vote dans l'isoloir,

◇ la prise en charge des dépenses électorales par l'Etat,

◇ l'abaissement de l'âge électoral à dix-huit ans au lieu de vingt et un ans actuellement,

◇ le droit de vote pour l'importante communauté sénégalaise qui se trouve à l'étranger et principalement en France.

Par ailleurs, l'opposition demandait également une meilleure répartition et un contrôle effectif des temps d'antenne sur les ondes et à la télévision.

Rien de révolutionnaire, somme toute, dans ces revendications formulées par toutes les composantes de l'opposition, qui affirmaient que leur satisfaction serait une première garantie d'un déroulement démocratique du scrutin.

Le gouvernement ne l'a pas entendu de cette oreille et aucune de ces mesures n'a été mise en place avant l'échéance électorale, ce qui a provoqué des manifestations violentes parfois devant des résultats invérifiables et des urnes manifestement « bourrées ».

Le poids du maraboutisme dans la vie politique

Autre phénomène particulier au Sénégal : le poids des confréries religieuses.

Le « vote marabout », appui ouvert des religieux au régime, a toujours existé. C'est ainsi que le 13 octobre 1987, le Khalife général de Mourides (la deuxième confrérie musulmane du pays) apportait solennellement son appui à Abdou Diouf en déclarant sans ambage : « A. Diouf est l'homme qui mérite nos suffrages. » On ne saurait être plus clair !

Quand à la Tidjania, première confrérie, elle a aussi apporté un soutien sans critique au président sortant. A une question d'un journaliste de *Jeune Afrique* sur ce soutien religieux, le président de l'Assemblée nationale répondait sans fioritures : « Le chef religieux est un citoyen qui

s'intéresse à la vie de la nation (...). Pour marquer la reconnaissance de sa confrérie à Abdou Diouf, qui a tout fait pour elle, ce chef religieux a pensé que les membres de sa communauté devaient voter pour l'actuel président. C'est aussi simple que cela. »

Les élections et la vie de la population

C'est peut-être simple, mais cette profonde interprétation du sacré et du temporel n'est pas vraiment un signe tangible d'une saine démocratie.

Après la constatation de la fraude électorale du dernier scrutin, le Sénégal se trouve confronté à une conjonction de périls sociaux et de tensions politiques.

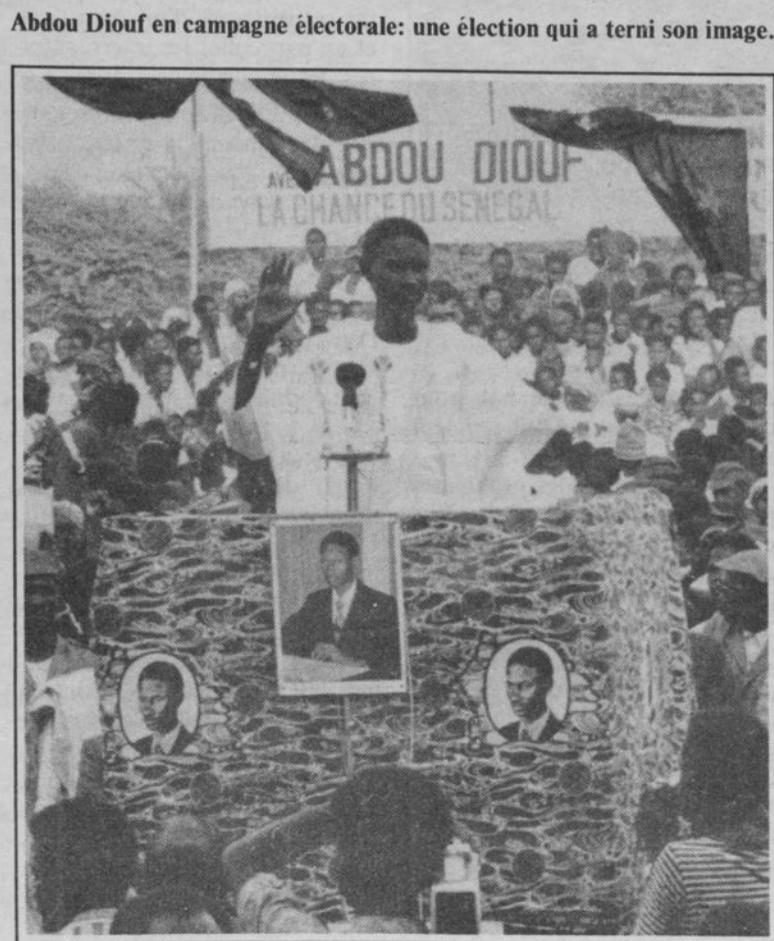
En janvier 1987, les étudiants avaient déclenché une grève générale à cause d'un retard dans le paiement des bourses. Plus exceptionnelle avait été la manifestation des policiers en avril dernier contre le régime, qui avait provoqué leur licenciement immédiat et leur réintégration un à un après examen de leur dossier. A plusieurs reprises, les lycéens ont manifesté contre la

dégradation de l'enseignement. La situation économique du Sénégal n'est pas bonne et la « vitrine démocratique » ne peut plus cacher la détérioration des conditions de vie de la population et l'adoption par le gouvernement pour tenter d'enrayer la crise, d'un programme d'« ajustement économique et financier » ne fait rien pour arranger les choses dans ce domaine. D'après les estimations de la Banque mondiale, la dette extérieure se montait, en 1985, à 1,8 milliards de dollars. Quant aux paysans qui constituent la grande majorité de la population, la chute importante de la production arachidière a largement contribué à détériorer leur niveau de vie.

Si le cas du Sénégal est exceptionnel dans l'Afrique politique monocolor, il ne faut pas se laisser abuser par les mirages de la démocratie à la sénégalaise. Il est important d'analyser également la réalité des conditions de vie de la population qui, comme ailleurs, subit les effets nocifs de la crise économique mondiale et de la politique économique d'Abdou Diouf.

M. LAKHAL

* *Jeune Afrique* du 25 novembre 1987



Abdou Diouf en campagne électorale: une élection qui a terni son image.

ARMES CHIMIQUES CONTRE LES KURDES

Selon les Iraniens, Bagdad a recouru de manière massive à des armes chimiques contre la ville kurde iraniennne de Halabja occupée par l'Iran ainsi que sur six localités iraniennes. L'usage de ces armes chimiques a provoqué, selon Téhéran, au moins 5 000 morts.

L'Irak, s'il a reconnu la perte de la ville kurde, n'a cependant pas démenti les affirmations iraniennes, un mutisme qui a la forme d'un aveu. Les Kurdes payent ainsi chèrement leur alliance stratégique avec l'Iran.

Dans sa lutte contre l'Iran, l'Irak a systématiquement visé le nord du Kurdistan de sa population afin de créer une zone de sécurité tout le long de sa frontière avec Téhéran. Pour cela, il n'a pas hésité à raser des villes entières et à procéder à d'énormes déplacements de population.

L'usage des armes chimiques et de gaz montre l'escalade intensive qu'a pris le conflit irano-irakien et les risques qu'il fait courir si ces procédés tendaient à se généraliser.

Femmes en immigration

CEE

Une législation autonome

Il y a six ans, en avril 1982, le père et le frère d'une jeune algérienne, Leïla Chalabi, vivant en France depuis sa prime enfance, contraignent cette dernière à les suivre alors qu'elle se trouvait dans son lycée. La famille de cette jeune beurette de vingt ans supportait difficilement le fait qu'elle puisse poursuivre ses études, même si une grande fête avait été organisée à l'occasion de la réussite de son baccalauréat.

Quelques années auparavant, Dalida Maschino était enlevée à Montréal, où elle vivait avec son époux canadien, et séquestrée en Algérie par son frère. Elle a été obligée de se marier plus tard avec un homme qu'elle n'avait pas choisi. Il ne s'agit malheureusement pas de cas isolés, mais de l'un des aspects les plus révoltants de la situation de la femme dans le monde maghrébin prolongé dans l'immigration.

En 1965 et en 1967, Fadela M'rabet publiait dans la collection « Cahiers libres » de Maspero deux études sur la condition de la femme algérienne. Elle y dénonçait, témoignages à l'appui, les mariages forcés, les abandons du domicile conjugal par certains maris, ainsi que les nombreux suicides de jeunes filles confrontées au diktat de parents.

Ces études montraient le gouffre considérable qui existait entre les discours lénifiants des autorités sur « l'émancipation de la femme » et sa situation réelle.

Alors que dans les textes doctrinaux, on insiste sur le fait que les femmes soient « partie prenante de la bataille socialiste contre le sous-développement », les femmes sont sous représentées dans l'ensemble des institutions.

L'UNFA, pseudopode du parti unique, a montré une fois de plus son rôle de relais de la tutelle masculine lorsqu'il s'est agi de combattre le projet réactionnaire du Code de la famille.

Périodiquement, on invoque les traditions « arabo-islamiques » pour justifier le statut de « mineures » des femmes.

En exergue d'un article sur les « Jeunes Maghrébines de France », *Actualité de l'immigration* (16-23 mars 1988) écrit : « Prises dans des champs culturels pratiquement opposés, soumises à un patriarcat traditionnel parfois [sic], les jeunes Maghrébines de France parviennent à se "libérer". Malgré les élucubrations des gens "bien pensants au-dessus de tout", elles imposent leur dynamique et s'affirment à tous les niveaux. »

Le ton ainsi donné, on présente des portraits de femmes qui, bien que soulevant certains problèmes réels, cherchent à suggérer qu'avec un peu de bonne volonté tout peut s'arranger. Or, dans la situation de la femme maghrébine, il convient de prendre en compte deux facteurs : le poids des mentalités et les responsabilités institutionnelles.

Nous avons interrogé une responsable d'une association de femmes maghrébines dont le siège social est à Paris.

Libre Algérie — Pouvez-vous nous présenter votre association ?

— Notre association, les Nanas beurs, existe depuis juillet 1985. Elle est de caractère national et est essentiellement implantée en région parisienne et dans les Bouches-du-Rhône (Marseille). L'une des bases de notre existence est de nous occuper avant tout des jeunes filles maghré-

nes fugueuses. Nous accueillons donc les jeunes filles en difficulté par rapport à leur famille. Nous essayons non seulement d'intervenir en direction des familles mais d'orienter ces filles vers des foyers, de leur trouver un logement et, éventuellement, un travail. Notre intervention se situe également au niveau scolaire, lorsqu'il s'agit de conseiller et d'orienter des jeunes filles qui, suite aux problèmes familiaux, sont en butte à l'échec scolaire.

L. A. — Quelles sont les activités culturelles et autres que vous organisez ?

— Nous organisons des cours d'arabe de plusieurs niveaux pour les filles maghrébines, y compris pour la troisième génération (4-6 ans). La tranche d'âge est de cinq à vingt et un

notamment sur les problèmes du racisme, et des galas (le dernier a eu lieu en janvier de cette année). Il faut noter un fait intéressant : lors d'un débat, les mères de famille ont discuté avec leurs filles sur les problèmes de la contraception. Les hommes ont également participé au débat.

L. A. — Avez-vous des contacts avec d'autres associations du même type ?

— Nous avons des contacts réguliers avec l'Association nationale de la génération immigrée (ANGI) qui s'occupe également du problème des filles en difficulté, Danse arabe, la Maison des femmes et la Commission femmes de la LDH. Nous avons également des contacts avec diverses associations immi-

grarçons. Elles passent souvent leurs vacances à faire des travaux ménagers. Leur intégration paraît plus difficile parce qu'elles subissent fortement le poids des familles. Au niveau des femmes adultes, on assiste à des modifications de comportement. Certaines sont conduites par leur filles à suivre des cours d'alphabétisation pour essayer de dépasser l'univers familial. Par ailleurs, il faut noter que les femmes n'ont pas un statut autonome par rapport à la législation des étrangers. Elles sont subordonnées au droit de séjour et de travail de leur mari. Le regroupement familial, par exemple, est l'un de ces aspects. Très souvent en situation de dépendance économique, elles subissent les effets désastreux des retraits de titre de séjour et autres refus de renouvellement.



La jeune fille d'origine maghrébine refuse sa situation de recluse.

ans. Nous faisons également des cours de soutien scolaire (anglais, calcul) pour les catégories d'âge concernées. Par ailleurs, tous les samedis, il y a des cours de danse arabo-occidentale, africaine. L'objectif étant, à travers l'apprentissage de la chorégraphie, d'acquiescer un vécu multiculturel.

Il y a également le samedi après-midi des cours de vidéo pour les femmes maghrébines qui permettent de constituer, à travers des itinéraires particuliers, une mémoire autonome des femmes. Une autre activité de notre association est la tenue des débats au niveau des lycées,

grées et plus particulièrement le Conseil des associations immigrées en France (CAIF). Par ailleurs, nous avons participé aux « 10 heures pour les femmes » de Juquin au Cirque d'hiver, en animant un débat sur la situation des femmes immigrées. C'est aussi dans la même optique que nous intervenons au niveau de la préparation des Etats généraux de l'immigration.

L. A. — Quelle est la situation particulière des jeunes filles et des femmes d'origine étrangère ?

— Les jeunes filles n'ont pas le même espace de liberté que les

Notre association se bat pour qu'elles aient un statut qui leur est propre.

Sur l'ensemble des problèmes particuliers des femmes, leur oppression spécifique, nous organisons une réunion nationale fin avril.

Notre travail avec des psychologues, des assistantes sociales permet d'agir concrètement pour essayer d'éviter la délinquance et la marginalisation. C'est dans le même cadre que nous nous battons pour la création d'une maison d'accueil pour les femmes maghrébines.

Propos recueillis par Mohand LAACHEB

Le 14 octobre 1987, le Parlement européen a adopté une résolution sur la discrimination à l'égard des femmes immigrées. Cette résolution inspirée par le rapport Heinrich (député de l'Alliance verte-alternative européenne) sur la « discrimination des femmes dans les dispositions relatives à l'immigration » concerne principalement le droit au séjour autonome des femmes immigrées.

Cette résolution est importante car elle est en porte à faux des dispositions en matière d'immigration appliquées par certains pays européens et, notamment, celle sur le regroupement familial. D'où la demande du Parlement européen à l'adresse de ces pays, dont la France, de réviser leur politique en la matière.

La résolution réaffirme le droit de réunion des familles, souligné dans plusieurs traités et conventions internationales (Traité de Rome, résolution du 11 juin 1986 contre le racisme et la xénophobie, etc.), les dispositions prises par le Parlement européen sont principalement axées sur les points suivants :

◇ Les conjoints suivant leur famille — en règle générale des femmes — pourront recevoir un permis de travail et le cas échéant bénéficier d'aides sociales, y compris les conjoints arrivés avec seulement un visa touristique.

◇ L'autorisation de faire revenir la famille d'un immigré (ou d'une immigrée) ne sera pas tributaire du fait de disposer d'un logement, ce qui est un obstacle majeur quand on connaît la discrimination en matière de logement.

◇ Le Parlement européen condamne certaines pratiques qui visent à contrôler l'existence d'un mariage entre un citoyen de la Communauté européenne et un ressortissant d'un pays tiers, et en particulier les interrogatoires, les enquêtes de voisinage et les contrôles à domicile.

◇ Droit au séjour indépendant des autres membres de la famille comme le conjoint ou les parents.

◇ Renouvellement automatique des cartes de séjour, sans que l'on puisse opposer au ressortissant européen ou non européen les conditions de l'emploi, etc.

Il y a ainsi quarante dispositions, dont il faut néanmoins rappeler le caractère consultatif. Mais, si elles sont appliquées par les pays de la Communauté européenne, et notamment après l'acte unique européen de 1992, le statut des femmes et des jeunes filles étrangères — dont la majorité sont arrivées après leur conjoint — ne sera plus lié à celui de leur mari. Notamment en cas de décès de celui-ci, de séparation ou de divorce, les femmes ne seront plus menacées d'expulsion, comme c'est le cas actuellement.

LES ELECTIONS Propos et faits

A l'approche de l'élection présidentielle, échéance majeure de la vie politique française, un certain nombre de candidats ont recommencé à agiter le thème de l'immigration.

Les résultats électoraux se jouant dans un mouchoir de poche, le thème de l'immigration peut être payant pour celui qui cherche à exploiter sans vergone les réactions d'une partie de la population face à la crise économique et sociale.

Les candidats et leurs programmes en matière d'immigration

A l'extrême droite, on trouve l'inévitable Jean-Marie Le Pen, très souvent ignoré dans les questionnaires que plusieurs associations ont adressés aux candidats, tant ses positions sont sans équivoque. Le président du Front national est sans nuance pour une réforme du Code de la nationalité qui privilégie le droit du sang et concède la nationalité française « à qui la mérite » et après acceptation par la « communauté française » de pure souche*. Il n'envisage nullement d'accorder des droits politiques aux étrangers et il exige de les exclure des élections à la Sécurité sociale, dans les comités d'entreprise et dans les conseils de prud'hommes. Enfin le Front national, si d'aventure son président est élu, expulsera tous les étrangers clandestins avec ceux qui ont été condamnés par la

justice. Dans le programme du Front national on ne dit pas ce que deviendront les assassins des Maghrébins et autres immigrés !

Une question qui laisse froid le leader du Front national qui préfère prôner la « préférence nationale » dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

La réforme du Code de la nationalité

A un questionnaire du MRAP, Jacques Chirac s'est déclaré pour une réforme du Code de la nationalité, s'appuyant sur le rapport des sages, et l'organisation d'un référendum sur ce thème. Il n'est nullement question pour lui d'accorder le droit de vote aux immigrés et il se prononce bien évidemment pour le maintien de la loi Pasqua-Pandraud.

Raymond Barre, candidat de l'UDF est assez proche des positions de son collègue de la majorité en matière de droit de vote notamment.

Pour ce qui concerne le Code de la nationalité, tout en demandant une « remise en forme », il souhaite approfondir les orienta-

tions des sages. Fait inédit pour le leader de la majorité parlementaire, il se prononce pour le maintien de la loi du 9 septembre 1986, mais demande « la surveillance de son application pour éviter les abus ».

Le Parti socialiste et André Lajoinie, candidat du Parti communiste, sont d'accord pour conserver le Code de la nationalité en l'état actuel, tandis que Pierre Juquin est, lui, en faveur d'une naturalisation automatique pour toutes les personnes qui en font la demande et qui satisfont les conditions de séjour en France.

Le droit de vote pour les immigrés

Le Parti socialiste, dans le document *Propositions pour la France* affirme en parlant des immigrés : « Nous demeurons favorables à leur participation aux élections locales ; cette réforme devra être précédée d'expérimentation locales... » (p. 23)

Le Parti communiste fait une proposition identique en élargissant la participation à l'éligibilité. Le seul candidat qui « rénové » en la matière est incontestablement Pierre Juquin qui dé-

clare être pour le droit de vote à toutes les élections « sous condition d'une résidence de trois à cinq ans » sur le territoire français.

En ce qui concerne la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, le PCF et Pierre Juquin sont d'accord pour son abrogation, ce dernier se prononçant pour le retour des victimes de cette loi et la régularisation des travailleurs immigrés clandestins. De plus, le candidat Juquin est favorable à la délivrance d'un titre de séjour aux femmes immigrées, indépendamment de leur mari.

Le Parti socialiste, quant à lui, demande la remise en cause de la loi Pasqua-Pandraud, sans demander explicitement son abrogation.

Les positions sont donc très divergentes entre les différents candidats, ce qui donne à penser qu'un score important du Front national laisserait le champ libre pour la mise en œuvre de mesures hostiles aux immigrés.

Propos de campagne électorale

Dans une réunion électorale tenue à Marseille, le Premier ministre déclarait comprendre les réactions d'une partie de la population acquise au racisme et à la xénophobie, sans pour autant l'approuver, s'empressait-il de rajouter. Ce qui provoqua un tollé chez les candidats de la gauche !

Dans la Seine-Saint-Denis, département comportant un fort pourcentage d'immigrés et de Français d'origine étrangère, Chirac évoquant l'insécurité,

dont ce département battrait tous les records, déclarait : « La France ne peut plus les recevoir dignement. »

Cette fois ce furent les foudres de Jean-Marie Le Pen qui s'abattirent sur la tête du candidat RPR, accusé d'être un « pillier de programme » !

Lors des législatives de 1986 la plate-forme RPR-UDF affirmait : « La présence de l'étranger sur notre sol doit témoigner de l'acceptation d'une règle de jeu composée de droits et de devoirs, créant ainsi un espace de tolérance dans une société qu'il peut enrichir mais dont il ne saurait mettre en cause l'identité. »

Propos d'une grande nuance, que la rigueur des lois anti-immigrés et leur application est venue démentir, en tout cas pour ce qui est des « droits ». Les « devoirs » signifiant souvent se taire et accepter l'exclusion.

Derrière ces effets de manches et ses propos de polémiques électorales, on oublie trop souvent qu'il est question de la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui contribuent au développement de la France.

Mohamed LAKHAL

* Il est intéressant de noter où se situent les sources et les inspirations du Front national. Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, tous les ans le ministre de la Loi et de l'Ordre (traduire de l'Intérieur) publie une liste de gens enregistrés « Noirs » ou « Blancs » ou « Métis » ou « Indiens » qui changent de catégorie raciale (ce qui change leur conditions de vie, lieux d'habitation etc.). Il est quand même possible de devenir « Blanc » quand on est « Métis » ou « Indien », mais une des conditions à remplir est l'obtention, de la part des habitants « Blancs » du quartier, d'un certificat qui atteste d'un accord de voisinage et des bonnes manières du candidat à la pureté de la race !

EXPULSIONS : La banalisation de l'arbitraire

Il existe un service dans les préfectures qui ne désemplit pas, depuis la mise en application de la loi Pasqua-Pandraud, sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers : le service éloignement.

Le charter des 101 Maliens a révélé de manière brutale les expulsions du petit matin qui brisent la vie d'individus et de familles, qu'un acte administratif discrétionnaire rejette de la France « terre d'accueil ».

La loi de septembre 1986, en redonnant à l'autorité administrative le pouvoir d'expulser les étrangers en situation irrégulière et en modifiant en profondeur les textes régissant les conditions d'expulsions des étrangers qui constituent une « menace pour l'ordre public », selon le bon vouloir de l'administration (on l'a vu avec les réfugiés iraniens et kurdes), vise en fait à permettre le renvoi d'un nombre considérable d'étrangers de France et cela avec la complaisance d'un certain nombre de gouvernements étrangers.

Dans cette perspective, sur un arrière-fond de crise, dont les immigrés sont présentés comme les primo-responsables, les fondateurs de ce que l'on appelle volontiers l'« Etat de droit » sont bien souvent remis en cause.

En avril 1986, monsieur Matgrin, conseiller technique au

près du Garde des sceaux, déclarait : « Le problème des expulsions s'apparente parfois à la quadrature du cercle. C'est une question très complexe qui est à l'étude à l'heure actuelle mais qui doit tenir compte de l'environnement international et du contexte juridique français. » (Le Quotidien de Paris 25 avril 1986).

On peut dire que la pratique a précédé l'« étude » et le « contexte juridique ». Les centres de rétention accueillent les « personnes indésirables » qui sont en nombre croissant et l'expulsion est censée faciliter l'intégration des personnes « régulièrement installées ».

On cherche ainsi à instaurer deux catégories d'immigrés : les « exclus » et les « protégés ». Une sorte de société duale où la première catégorie serait expulsable à merci, et dans l'indifférence générale.

Les expulsions comme argument électoral

Quel leurre lorsque l'on sait que Robert Pandraud affirmait sans ambage le 11 juillet 1986 à l'Assemblée nationale : « L'un des objectifs du projet de loi est d'abandonner la délivrance de plein droit de la carte de rési-

dent. » On ne saurait être plus clair, tout étranger est en sursis d'expulsion. Telle est l'essence et la pratique de la loi Pasqua-Pandraud.

Le nombre des expulsions étant une valeur statistique, hautement cotée à la bourse des valeurs électorales, on expulse n'importe comment, n'importe où et à n'importe quel prix, pour reprendre les termes du *Canard enchaîné*.

Ce journal écrivait récemment : « Les flics se plaignent d'avoir le plus souvent affaire à des contrevenants de mauvaise foi qui leur mentent honteusement. Exemple : tel suspect se déclare algérien. Le consulat d'Algérie est aussitôt appelé pour s'entendre signifier l'arrêté d'expulsion. Il s'entretient un moment avec son concitoyen et déclare souvent aux policiers que l'Algérien en question serait plutôt marocain. »

En dehors de l'aspect anecdotique de la situation, il faut retenir la sollicitation des consulats par les autorités françaises dans la mise en application des mesures d'expulsion ou de reconduite à la frontière, selon l'autre terme pudique utilisé pour désigner les mesures d'éloignement du territoire français. Il faut également souligner que les centres de rétention, mis en place par Pas-

qua-Pandraud, pour permettre une expulsion plus rapide des « clandestins », n'ont pas d'existence administrative. Ils ne disposent donc pas de crédits de fonctionnement.

Mais l'essentiel étant d'assurer des expulsions massives, les services de police savent bien comment se débrouiller. Les Algériens, comme les autres immigrés, subissent donc quotidiennement les faits et méfaits d'une loi qui banalise l'exclusion définitive des étrangers de l'Hexagone.

Des jeunes sans statut

Cette loi et son cortège de circulaires internes et de directives de toutes sortes fabrique des clandestins à la pelle. La déstabilisation de familles entières, confrontées aux expulsions et autres reconductions aux frontières, constituent une accumulation de drames individuels et collectifs qui révoltent les consciences.

Ainsi de nombreux jeunes entrés en France sans procédure

de regroupement familial, et qui avaient dix-huit ans ou plus au moment de l'adoption de la loi Pasqua-Pandraud, se trouvent sans titre de séjour soit parce qu'ils ne l'ont pas sollicité à l'âge de seize ans, soit parce qu'ils se sont vu opposer un refus, pour des motifs divers, à la discrétion de l'administration.

Le cas des jeunes Algériens est également spécifique. Alors que l'article 17 de la loi sur les étrangers stipule que « les mineurs étrangers entrés en France avant le 7 décembre 1985, alors qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de seize ans, et justifiant d'une scolarité régulière en France depuis cette date, reçoivent de plein droit un titre de séjour de même nature que celui de leur père ou mère autorisés à séjourner en France ».

La convention algéro-française n'a pas prévu une telle disposition, ni son contraire. C'est ainsi que des jeunes sont maintenus dans la clandestinité avant qu'un contrôle de police puisse les conduire à l'expulsion.

Amonkal TIDJANI

TAFSUT AN VIII : une graine qui prend

Le mouvement de 1980 se distingue tout d'abord par l'ampleur de sa mobilisation. Il reste unique dans l'histoire de l'Algérie indépendante. Historiquement, il faut remonter à 1871, lors de la révolte kabyle contre la colonisation, pour trouver pareille ferveur, comme dans un réflexe de sauvegarde.

Au siècle dernier, le soulèvement dirigé par le chef spirituel Cheikh Aheddad s'opposait à un pouvoir central colonial qu'il remettait en cause. Il fallait alors protéger les institutions kabyles menacées de marginalité. Des structures socio-politiques, séculairement en vigueur, allaient être détruites ou promises à devenir accessoires par rapport à un système étranger. Le pouvoir des Tamen, Loukil, marabouts... allait s'effondrer. D'indépendante, la société kabyle allait devenir subordonnée.

Mais que s'est-il passé en 1980 ?

Le détonateur : une conférence annulée

Des étudiants kabyles, soucieux de faire avancer prudemment la cause berbère, invitèrent le mois de mars 1980, Mameri, berbérisant connu et respecté, pour leur parler de son dernier ouvrage, publié en France. Quoi de plus normal que des Algériens débattent de leur héritage littéraire ? Bien sûr, l'idée était avant tout la défense et la promotion d'un patrimoine, mais était-ce là un crime ? Oui, répondent alors les autorités en interpellant l'écrivain. Le zèle des petits chefs a fait le reste. Cette intervention intempestive aurait pu s'ajouter aux habituelles méthodes d'intimidation et donc passer inaperçue. Mais ce jour-là, c'était une de trop. Elle souleva immédiatement l'indignation et la colère de la communauté universitaire. Un des organisateurs de la conférence, monsieur Hend Sadi, suggéra sur le champ une marche de protestation devant le

Il y a huit ans, alors que l'opinion a les yeux rivés sur le sommet du pouvoir, guettant quelque relative ouverture après le règne de fer de Boumédiène — décédé seize mois auparavant —, la Kabylie est le théâtre de manifestations d'une ampleur jamais observée dans la jeune histoire de l'Algérie indépendante.

La revendication populaire, dont l'université de Tizi-Ouzou a été son porte-parole, porte essentiellement sur la reconnaissance de la langue et de la culture berbères, frappées d'ostracisme par les différents régimes qui se sont succédés au pouvoir depuis 1962. Elle contenait en germe l'idéal démocratique. L'esprit des droits de l'homme est déjà présent, illustré avec force par le comportement des manifestants dont le sens civique tranche avec l'irresponsabilité des autorités officielles.

Huit ans après, des avancées et des reculs ont été enregistrés tant au niveau de la société que du pouvoir. Le plus important est sans doute que le fait berbère ne peut plus être ignoré des protagonistes de l'échiquier politique. Il a en même temps dégagé des perspectives politiques à l'échelle nationale.

Avec le recul du temps, nous avons sollicité un point de vue en même temps qu'un témoignage sur cet événement auprès d'un observateur attentif, initié de la question berbère.

siège de la willaya. Sitôt dit, sitôt fait. La suite est connue. La Kabylie et, partiellement, l'université d'Alger, entrèrent en manifestations grandioses, hostiles au régime et ponctuées de grèves générales. Vingt-quatre



personnes, considérées comme le noyau organisateur du mouvement, furent arrêtés et promises au jugement de la Cour de sûreté de l'Etat.

Quant aux interprétations, elles ne se firent pas attendre. Côté pouvoir, cela se résuma en quelques réactions virulentes : « complot de l'étranger, diviseur du pays à la solde de l'ennemi, complot réactionnaire », etc. Côté commentateurs étrangers : « irréductible fait berbère, la toujours insurgée Kabylie, la révolte des Berbères... ».

Les mots d'ordre lancés par les manifestants contredisent dans la réalité ces affirmations hâtives des uns et des autres. Il s'agissait bien là d'une revendication en vue de récupérer les outils linguistiques nationaux (tamazight et arabe populaire) dans une perspective démocratique. En effet, depuis l'indépendance, les dirigeants successifs n'ont pas cessé de marginaliser toute activité ayant un rapport au fait berbère. L'arabo-islamisme, seul référence idéologico-culturelle, ne pouvait souffrir de concurrence. Tout se passe comme si tout autre apport devait naturellement être rejeté. Or la société a besoin de déblocage et aspire à la pluralité.

Un mouvement démocratique

Malgré l'ampleur de cette paralysie organisée, le mouvement de 1980 n'avait pas pour but de renverser le pouvoir central. En revanche, il lui reprochait ses méthodes dans la conduite des affaires publiques, la sous-gestion du pays en général et des régions berbérophones en particulier. On nous objectera que des manifestants ont montré leur désir de remettre en question le régime. Cela est vrai, mais il ne s'agit pas de prétendre à la dissolution des institutions en place. Au contraire, on attendait de celles-ci une démocratisation de la vie politique et

culturelle. Dans ces revendications, il faut comprendre pluralisme, laïcité, ouverture. En filigrane, le message est à la décentralisation effective des pouvoirs. Une fois le calme revenu, après les promesses du pouvoir, les animateurs du mouvement, réunis en séminaire d'été à Yakouren, ont remis aux autorités un document qui résume leur revendications et leurs doléances. Ce document devait être examiné en session du comité central du FLN prévue pour l'automne de la même année. Le message délivré par ce mouvement est la démocratie. Les animateurs de ce mouvement l'ont initié autant en leur qualité de berbères opprimés que en militants des droits de l'homme et de la démocratie. Nous sommes là en face d'un phénomène dans une société dont la spécificité culturelle et historique redonne les chances à la dynamique de mobilisation populaire par la voie pacifique.

Un printemps florissant

Aujourd'hui, huit années sont passées. Un constat minimal s'impose. En refusant la standardisation culturelle, le « printemps berbère » a arraché des aires de liberté. Partout, les langues se délient. Ce n'est pas le bout du tunnel mais des lueurs s'entrevoient. Le plus important est que l'esprit du « printemps

berbère », porté par la lutte pour les droits de l'homme et la démocratie, a atteint d'autres régions du pays.

En s'embrasant à son tour, à la fin de 1986, Constantine a montré l'éveil de la jeunesse à la conscience politique à l'échelle nationale, tout en démontrant les limites d'un régime clanique. En s'appuyant sur cette région dont sont issus la plupart de ses dirigeants, le pouvoir a reçu un véritable camouflet. A l'Est du pays, l'étincelle était dû au rajout de matières religieuses et idéologiques dans la formation sociale des jeunes. En Kabylie, il s'agissait de refuser les non moins douteuses notions que sont la race (arabe) et la religion (islam) qui font de l'arabo-islamisme l'unique dénominateur culturel.

Cette heureuse convergence montre bien l'ouverture des mouvements dans une Algérie pourtant orientée vers l'obscurantisme religieux et l'orthodoxie idéologique.

Aujourd'hui, la plupart des dirigeants algériens, qu'ils soient au pouvoir ou en dehors, pour les uns comme pour les autres, la question culturelle, au sens large de son acception, est devenue primordiale. Et pour éviter un probable raz-de-marée intégriste, certains secteurs du pouvoir veulent greffer un processus de libéralisation économique et une décentralisation politique capable de renforcer les partisans de l'ouverture.

Il faudra aller vite. Le XXI^e siècle devra trouver l'Algérie à la mesure des exigences futures et donc d'arrêter d'anesthésier la jeunesse pour favoriser la promotion des droits de l'homme. Demain, alors, sera le printemps.

Hacène HIRECHE

Chargé de cours de berbère à l'université de Paris VIII

☆ Les positions développées dans cet article n'engagent que son auteur. Nous pensons qu'elles appellent à un débat ; nous comptons sur des contributions.

La disparition d'un témoin

Le 5 janvier dernier, mourait à l'âge de soixante-douze ans le colonel Si Saïd dit Vrirouche, de son vrai nom Mouhend Ameziane Yazourene. Vrirouche fut l'un des premiers maquisards du 1^{er} novembre 1954. Pourtant, il n'était pas clandestin comme la plupart de ces âmes surgissant de l'ombre à l'heure H. En effet, le groupe kabyle, regroupé derrière Krim Belkacem, était dans sa quasi-majorité clandestin et donc pourchassé depuis l'année 1947 par les autorités locales.

Avant le déclenchement de la révolution armée et avant que la rupture au sein du MTLD entre centralistes et messalistes ne soit

définitivement consommée, l'été 1954, Yazourene était responsable du parti dans la région de Tizirt-Azazga jusqu'en 1953. A la déflagration du 1^{er} novembre 1954, il passe chez les activistes avec tous ses biens — il était marchand ambulante — et sa famille. Son fils Mouhend Saïd va bientôt tomber au champ d'honneur dans la wilaya III. Il gravit rapidement les échelons de commandement. En 1957, avec le rappel de Mohammed Saïd, dit le Colonel Si Nacer, à Tunis, par Krim Belkacem, Vrirouche pouvait prétendre, par légitimité historique, à la succession. Mais Krim en décida autrement et

nomma à sa place le colonel Aït-Hamouda Amar, plus connu sous le nom d'Amirouche.

Vrirouche assumait cependant l'intérim pendant deux mois et, au moment de la passation des pouvoirs, il partit, lui aussi, rejoindre ses ex-chefs en Tunisie, en l'occurrence Krim Belkacem et Mohammed Saïd.

Au début de l'année 1953, avec le commandant Abderrahmane Mira, il tente de rentrer en Kabylie. Tombé malade, il ne pourra pas franchir les frontières, contrairement à son compagnon. Revenu à Tunis, il représente la wilaya III au CNRA. C'est à ce titre qu'il obtient les

procurations du conseil de la wilaya III (5 voix) au congrès de Tripoli (1962). A la surprise générale, il vote en faveur de Ben Bella, ce qui provoque, de manière décisive, l'effacement progressif de Krim. A un historien l'interrogeant sur cet épisode, il répondit très sincèrement : « J'ai voulu me venger de Krim. »

Dans l'Algérie indépendante, il fera partie de toutes les assemblées nationales : 1962, 1964, 1977. C'est pour des raisons de santé qu'il ne se représentera pas aux dernières élections.

Au dernier congrès du FLN, la nomenclature, pour lui rendre hommage, lui demande d'ouvrir

les travaux de l'Assemblée en tant que doyen d'âge. Malgré son retrait partiel des postes décisionnels, il a servi sans discontinuer tous les hommes au pouvoir depuis 1962, au service du parti unique. Dans sa région natale, il passe pour un potentat local dont le prestige a décliné rapidement. Servant sans âme le parti au pouvoir et, en définitive, se servant en retour, il reste dans l'histoire le prototype même du plébien révolté. Rien ne pourra lui ôter un engagement entier et sans calcul au combat libérateur. Il en souffrit terriblement et au plus profond de sa chair.

T. M.

CINEMA

Spielberg, L'EMPIRE DU SOLEIL

Il semblerait que la Chine soit devenue une nouvelle terre d'élection du cinéma occidental. En effet, après *le Dernier Empereur* de Bertolucci ouvrant symboliquement la Cité interdite, Spielberg récidive avec *l'Empire du soleil* en jetant un regard par-dessus la muraille.

Un film qui confirme un double parcours : celui du cinéma américain dont le syndrome vietnamien fit taire les clairons du *war movie* et de Spielberg le kid de Cinicinatti marquant un attachement pour les sources vives de la création, les rêves et l'imagination des enfants.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'armée japonaise fait une entrée triomphale en Chine, première étape avant le bombardement de Pearl Harbor, qui précipite l'entrée des USA en guerre. Le réalisateur choisit de suivre le parcours d'un haut fonctionnaire britannique qui menait jusque-là une vie paisible avec sa femme et son enfant. L'occupation japonaise va mettre fin à cet équilibre précaire et précipiter le départ du couple qui, dans l'anarchie des foules, égarera l'enfant. Il se retrouvera, par un concours de circonstances, dans un camp de concentration et ce jusqu'à la fin de la guerre ; faisant ainsi l'expérience des vicissitudes de la vie et de ses aléas.

En situant l'enfant au centre de l'intrigue, Spielberg place la caméra à sa hauteur et nous invite à un déplacement constant du réel et de ses significations.

Au commencement était le rêve d'Icare, désir que James cultive par son foisonnement d'images (collections d'avions) qui va marquer une graduation progressive du drame ; comme si cette accumulation assumait une prémonition de la guerre. D'abord ce cerf-volant, objet fétiche qui passionnera l'enfant

Le retour de Ferhat sur scène, après des années de privation de cet exercice redoutable, était attendu avec intérêt. Le 23 mars dernier, le verdict est tombé dans une salle de la Mutualité surchauffée, qui n'a pas cessé de vibrer au rythme d'un orchestre aux percussions euphoniques. Et même si le répertoire du chanteur n'a pas été renouvelé — on ne peut en vouloir à un homme emprisonné si longtemps — le public était en communion totale avec l'interprète, n'hésitant pas à reprendre quelques refrains bien assimilés.

Mais le meilleur a été illustré par cette participation du public à une nouvelle chanson de Ferhat, dans laquelle le chanteur fustige la résignation et la perfidie des « béni-oui-oui ». A chaque fin de chanson, la salle applaudissait à tout rompre.

L'enthousiasme et la joie étaient les sentiments les plus forts de ce récital fort bien mené de bout en bout. Des familles entières s'étaient déplacées, amenant avec elles des enfants,

autant que le bridge ; puis cet avion miniature qui, après s'être enflammé, s'écrasera au sol interrompant le rituel « terrestre » du père dans la partie de golf.

Tout est jeu (d'enfants), deux univers résolument opposés dans le regard, l'univers des adultes et celui de l'enfant tourné vers le ciel, animé d'une volonté de puissance que les chants liturgiques (musique du film) accompagnent non sans mysticisme. « *Je veux donner la vie* », s'écrie James avant de découvrir la dure loi des hommes, celle de donner la mort.

Les jeux d'enfants deviennent des images prémonitoires où le rêve a un sens figuré. La bicyclette (motif récurant dans le cinéma de Spielberg) assure par

des glissements continuels le découpage, une conquête de l'espace et la chute ne sera que plus dure.

En témoigne cette réalisation constante où germent les territoires de l'interdit. Première épreuve, cette tranchée qu'occupe l'armée japonaise coupe l'enfant de son « aire de jeux » comme pour marquer une limite à l'insouciance. Ensuite le camp de concentration où il devient le bâtisseur de son propre cauchemar car les avions ont grandi et ces « voyageurs ailés » répandent le goût des cendres.

Demeure alors l'espoir, l'amitié qu'il noue avec un jeune Chinois, lui aussi épris du même désir-délire de décoller mais se trouve « exilé sur le sol », une

amitié recodée sur une rupture de classe et un apprentissage de la faim, des frustrations, de l'horreur...

Le brio de Spielberg passe à travers une écriture très suggestive où les objets (chaussures, balles de golf, photos...) ainsi que les éléments naturels (l'eau par sa fluidité marque l'écoulement, le déplacement : le film s'ouvre sur la mer-la piscine est une mémoire béante-la rivière est un moyen d'évasion) deviennent des figurants qui parsèment le récit.

Il n'en demeure pas moins que cette belle histoire infirme la beauté de l'histoire ; et très souvent, le spectacle l'emporte chez Spielberg sur l'interrogation, le constat.

1941-1945 (Pearl-Harbor-Hiroshima), le parcours d'une Amérique malade de sa conscience et Spielberg qui ne se pardonne pas d'avoir tué l'enfant qui était en lui.

Karim HAMDANI

PUBLICATIONS

Sakinna Boukhedenna : *Journal « Nationalité : immigré(e) »*, Edition l'Harmattan, collection « Ecritures arabes », 1987.

Sakinna Boukhedenna est algérienne, issue de l'immigration. Ses parents ont vécu en France. Elle refuse de se considérer comme « Beur ». Jeune, elle a vingt-huit ans, elle décide de faire connaître les drames de non-reconnaissance qu'elle a vécus.

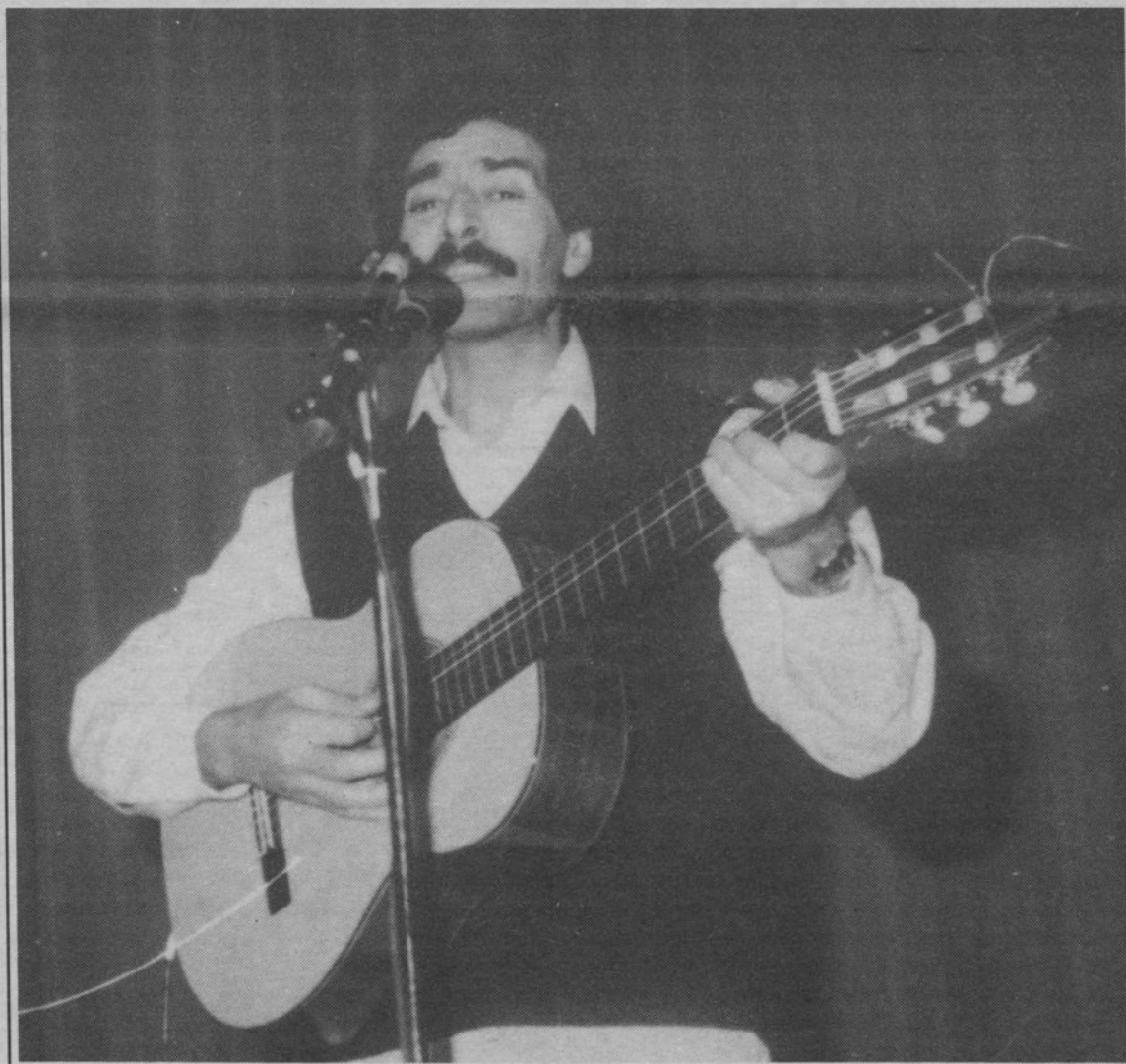
Son livre révèle le désespoir de la deuxième génération de jeunes qui se demandent, comme Sakinna :

« *Le passé de nos parents, c'est notre présent, et notre présent de deuxième génération sans nationalité a-t-il un futur ? C'est en France que j'ai appris à être arabe, c'est en Algérie que j'ai appris à être immigrée.* »

Désespoir, mais aussi ennui devant le temps qui passe. Mal de vivre à l'âge de vingt ans, instabilité, opportunisme et surtout absence de perspective sociale pour une jeunesse désaxée jalonnent ce livre qui est à parcourir comme un témoignage de vécu, comme un grand cri et des mains tendues qui espèrent une réponse et ne demandent qu'à être convaincues qu'elle existe.

Yasmina

FERHAT A LA MUTUALITE ça sentait bon le pays !



Ferhat à la Mutualité. Un retour prometteur.

des jeunes et des vieilles. Ces dernières, accompagnées par leur petites-filles, n'hésitaient pas à pousser des you-you, nous replongeant dans l'ambiance du pays. Ça a donné immanquablement un air de nostalgie à nombre de personnes, tandis que les jeunes, garçons et filles, laissaient libre cours à leur gaieté du jour en dansant devant la scène et dans les travées. Ambiance sympathique et euphorique.

Si les familles sont venues en grand nombre, c'est aussi pour témoigner de leur solidarité à l'autre facette du personnage

Ferhat : son engagement en faveur des droits de l'homme au pays. C'est aussi cela qu'ont voulu manifester deux monstres sacrés de la chanson kabyle : Idir et Djouhra (groupe Djurdjura). Tous les deux ont interprété une chanson, chacun avec la participation de Ferhat. Belle marque de sympathie et de solidarité qu'il convient de saluer.

L'organisateur du gala, l'association Azar, a permis dans cette ambiance de fête, de lire un texte d'appel pour le rassemblement du 15 avril 1988 au cimetière du Père Lachaise, pour commémorer le premier anniversaire de

l'enterrement de maître Mecili. Appel qui a été fort applaudi et la minute de silence demandée à cette occasion a été respectée dans un digne recueillement.

Puis la fête a repris de plus belle et les bandes de jeunes dansaient et tournoyaient, ne voulant plus s'arrêter. Le public, insatiable, réclamait toujours une chanson supplémentaire à Ferhat qui, visiblement content et heureux, s'est plié chaque fois aux exigences d'une foule ravie.

Incontestablement, ce fut un bel après-midi pour tout le monde.

Zohra TASSEDRITH

Extrait

Maintenant qu'on m'a tout pris,
Maintenant que je n'ai plus rien,
Dois-je être condamnée ou
dois-je crier ?
Le silence ?
La parole ?
Je ne sais plus,
Immigrée n'ayant pour Pays que
l'exil,

Dois-je prendre ma valise et
m'envoler vers un autre ciel que
la France ?
Mais pourquoi partir, je
retrouverai toujours cette
sombre vie partout.
Le sombre n'a pas de frontière,
il passe partout.
Je ne sais plus,
Immigrée, n'ayant pour Pays que
l'exil.

Je m'ennuie comme un rat mort,
Je porte sur carapace, le
chômage,
La solitude et l'ennui, j'ai vingt
et un ans.
Je suis vieille à vingt et un ans et
j'ai peur.
De l'Iran jusqu'en Palestine, il
pleut des bombes sur nos frères.
En France, les rafles
antibougnoles continuent et
moi, je ne sais plus,
Immigrée n'ayant pour pays que
l'exil.

Je ne veux pas mourir dans ce
pays, ou si je dois mourir,
Je voudrais avoir des mains
libres, ne plus être dans le Pays
de l'exil.

Sakinna 1980

16^e Coupe d'Afrique des nations

L'EN : une participation en demi-teinte

La 16^e Coupe d'Afrique des nations, qui s'est déroulée au Maroc du 13 au 27 mars 1988, s'est terminée par la victoire des Lions indomptables du Cameroun, qui ont battu en finale les Green Eagles du Nigéria par un but à zéro. L'Algérie et le Maroc, que l'on donnait favoris, ont été les grands perdants et ont dû se contenter, respectivement, de la 3^e et de la 4^e place.

Cette 16^e édition n'a pas brillé par son jeu offensif. Calculs, brutalités ont davantage été à l'honneur, alors que l'arbitrage a encore une fois étalé sa médiocrité.

Un sursaut d'orgueil ?

Tout le monde attendait non sans une certaine impatience, mais aussi avec une anxiété non dissimulée cette 16^e édition africaine. Quel allait être le comportement de l'Algérie ? Les « pros » seront-ils là ? Madjer jouera-t-il ? Les discussions allaient bon train dans les rues et les cafés d'Alger, chacun alignant son équipe type, échafaudant des stratégies ou supputant sur les chances des uns et des autres. Même si certains doutaient des chances de l'équipe nationale devant ses résultats en dents de scie, secrètement, nombreux (parmi eux les inconditionnels) étaient ceux qui es-

péraient un sursaut d'orgueil de leurs favoris.

Le début de la compétition semblait donner raison aux plus optimistes. Lors de son premier match contre la Côte-d'Ivoire, l'EN montra de bonnes dispositions. Le but inscrit par Beloumi, dès la 17^e minute de jeu, était rassurant. Le club Algérie a-t-il retrouvé son jeu, celui qui a suscité l'admiration des foules lors du Mundial espagnol ? Hélas, cet espoir sera de courte durée. Très vite, les camarades de Drid allaient sombrer dans leurs péchés mignons : la fébrilité, l'affolement et l'absence de maîtrise. Décidément, les Algériens ne savent pas conserver un résultat. C'est donc sans surprise que les Eléphants de Côte-d'Ivoire égaliseront dès le début de la deuxième reprise.

Le second match contre le Maroc, les Verts l'aborderont dans un état de crispation extrême. L'enjeu, la peur de perdre, la pression des spectateurs les paralyseront durant toute la partie.

C'est en toute logique qu'ils s'inclineront devant une équipe marocaine motivée, transcendée et que l'excessive prudence algérienne rendra plus téméraire. Cette défaite fera l'effet d'une véritable douche écossaise, car elle remettrait tout en question, notamment la qualification pour le deuxième tour. La courte victoire contre le Zaïre sera une maigre consolation. Il faudra le

hasard du tirage au sort pour accéder aux demi-finales, l'Algérie ayant terminé *ex-aequo* avec la Côte-d'Ivoire.

Dans cette deuxième partie de l'épreuve, l'équipe nationale affronte la Green Eagles du Nigéria, ceux-là mêmes qui leur ont barré la route de Séoul. C'était l'occasion pour les Algériens d'effacer l'élimination des jeux Olympiques de Séoul et de faire taire leurs détracteurs.

L'obstacle nigérian

Devant les gros gabaris nigériens, la sélection algérienne ne réussira pas à développer son jeu par manque de conviction en attaque mais aussi en raison du schéma tactique adopté, qui empêchait une expression véritable des qualités de nos internatio-

naux. A cela, il faudrait ajouter le jeu dur et le mauvais arbitrage, face à la passivité du club Algérie, les Green Eagles se montreront très entreprenants, s'offrant même le luxe d'inscrire le premier but. Les Algériens devront attendre les dernières minutes du temps réglementaire pour égaliser. Il fallait donc avoir recours à l'épreuve de tirs au but pour se départager. Après plusieurs séries de pénalités interminables, les Green Eagles, plus maîtres de leurs nerfs, l'emporteront et accéderont ainsi à la finale où ils affronteront le Cameroun.

Les « pros » à l'index

En fait, l'apparente sérénité des Algériens cachait mal un profond malaise. Cette crise qui

couvait depuis longtemps allait éclater rapidement et se traduire par une opposition ouverte des joueurs restés au pays à l'égard des professionnels. Cette situation remonte d'ailleurs à la précédente Coupe du monde, pour laquelle le Coach Saadane a eu recours à une dizaine de professionnels, alors que ce sont les joueurs du « cru » qui ont assuré les qualifications. De nouveau, le problème resurgit, provoquant la grogne des joueurs des ASP, qui n'hésiteront pas à dédaigner la venue de la star Madjer, affirmant qu'ils pouvaient se qualifier sans lui. Le malaise était d'ailleurs aisément perceptible. Les professionnels sont isolés et font même chambre à part. Les amateurs admettent mal qu'un « pro » arrive quelques heures avant le match et soit titularisé, alors que les joueurs locaux, qui ont participé à tous les regroupements, sont écartés ou mis sur le banc de touche. (Maatar, joueur de l'équipe de 2^e division française à Saint-Dizier, l'a d'ailleurs reconnu devant les caméras de télévision).

Pareil climat n'était pas l'idéal pour aborder une compétition internationale. Les Algériens se consoleront d'une 3^e place acquise aux dépens des Marocains battus aux pénalties. Cette 3^e place, obtenue sans réel panache, en égard aux potentialités que recèle le pays, confirme le recul du football algérien qui, même sur le continent africain, a du mal à tenir sa place. L'avenir ne s'annonce pas rose pour l'EN et sa participation à la prochaine Coupe du monde risque d'être compromise.

A moins que ...

Saïd ARILES

BREVES

★ Le régime algérien, toujours à la recherche de crédibilité en matière d'information, va lancer, sous couvert du colonel Senoussi (ex-directeur de Riadh-El-Feth), un magazine international, destiné à l'Afrique.

Dans cette perspective, des contacts tous azimuts ont été pris avec des journalistes et des écrivains pour donner de la consistance au futur bébé. Ainsi l'immigration algérienne en France est particulièrement sollicitée et des contacts ont été établis avec des dirigeants d'associations pour leur collaboration. Ceux qui avaient répondu positivement ont, à leur grand étonnement, pu constater que la censure avait sévi dès le numéro zéro ! Aussi, la plupart d'entre eux ont-ils décidé de cesser de collaborer.

Ce magazine ambitieux doit normalement sortir le 5 avril 1988, il s'appellera « Dunes » et son siège se trouve à Genève. Il semble que Abdelkrim Djaad, bien que limogé d'*Algérie Actualité*, ait trouvé une place de choix dans ce magazine de luxe.

★ Le quotidien espagnol *El Pais* affirme que Txomin, dirigeant de l'ETA militaire réfugié

à Alger, n'est pas mort dans un accident de la route, contrairement à la version donnée par Alger. Selon ce journal, il aurait été tué accidentellement dans un camp d'entraînement en Algérie.

★ Selon le quotidien britannique *The Independent*, le gouvernement Chadli a proposé de recueillir Khaled Nasser (fils de Gamal Abdel Nasser), exilé en Yougoslavie.

Ce dernier, selon la justice égyptienne, est impliqué dans les récents attentats anti-américains et israéliens imputés aux Frères musulmans.

★ Le vendredi 11 mars 1988, lors de la rencontre de football MPO-JET, comptant pour un match de retard, la ville d'Oran

A L'APPEL du Comité Vérité et Justice dans l'affaire MECILI :

R A S S E M B L E M E N T . . .

Il y a une affaire MECILI. L'expulsion du principal suspect, par le Ministre délégué à la sécurité, constitue une entrave et un outrage à la justice. Cela fait un an que Maître MECILI a été assassiné. Ali MECILI menait une lutte inlassable pour la cause de la démocratie en Algérie, pour les Droits de l'Homme et la liberté d'expression et d'association des immigrés. La responsabilité d'Alger est connue; malgré les révélations de la presse, le silence retombe et l'action de la justice reste en suspens.

Ce crime ne doit pas rester impuni.

Il n'est pas possible de laisser la raison d'Etat l'emporter sur la justice. Un an après, nous appelons Les femmes et Les hommes épris de justice à venir se rassembler avec nous sur la tombe d'Ali MECILI.

Pour rompre LA CONSPIRATION DU SILENCE, Pour que LA VERITE SOIT RECONNUE, Pour que LA JUSTICE SOIT RENDUE :

RENDEZ-VOUS au Cimetière du PERE-LACHAISE (M^e: Père Lachaise)

Le VENDREDI 15 Avril 1988 à 16 Heures.

N.B.: Les personnes désireuses de s'associer à notre appel et qui ne pourraient se retrouver au PERE LACHAISE peuvent nous retrouver à 18 heures au PALAIS DE JUSTICE (M^e Cité), terme de la marche qui suivra ce rassemblement.

S O Y O N S P R E S E N T S E T N O M B R E U X I

Se sont déjà associés à ce rassemblement :

FIDH, LFDH, UNEF-ID, FEN, CEDETIM, ASADH, ADDHLOMA, UTIT, ATF, AMF, ATMF, CLCRM, CTA, ASICRA, CLEDDA, USTA, ...

Dans le cadre de la préparation du rassemblement : Emission sur Radio-Beur 98.5, jeudi 14 avril de 17 h 30 à 19 heures animée par Nacer Kettane, invités du comité Mecili : M^e Dechezelles, René Galissot, Solange Barberousse et la participation éventuelle de M^e Jouffa et Pierre Vidal-Naquet.

Libre Algérie n° 12, avril 1988
BP 89, 75922 CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mecili,
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra
Commission paritaire n° 69 258 - Dépôt légal n° 15986
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 CEDEX 19
France : 100 F Etranger : 200 FF chèque à l'ordre d'APIDI

BREVES

a été le théâtre de manifestations hostiles au régime. Au stade, la foule en délire après l'égalisation du MPO (1-1) n'a cessé de scander : « A mort Chadli et Yahya Ben Bella ». A la sortie du stade, de violents affrontements ont eu lieu entre spectateurs et forces de l'ordre.

Il semblerait qu'il y ait eu un mort et sept policiers dans le coma et plusieurs blessés côté manifestants. Les dégâts sont importants. Plusieurs voitures de police ainsi qu'un camion de pompiers ont été saccagées par des supporters excités par les charges policières. Le lendemain, les quartiers populaires de la ville ont été systématiquement quadrillés et, selon certaines sources d'information, plusieurs personnes auraient été interpellées.